



الجمهورية الجزائرية  
الديمقراطية الشعبية

# الجريدة الرسمية

اتفاقات دولية، قوانين، أوامر ومراسيم  
قرارات، مقررات، مناشير، إعلانات وبلافات

ABONNEMENT ANNUEL	TUNISIE MAROC MAURITANIE		ETRANGER	DIRECTION ET REDACTION SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT  Abonnements et publicité  IMPRIMERIE OFFICIELLE 7, 9, et 13 Av. A. Benbarek — ALGER Tél : 65-18-15 à 17 - C.C.P. 3200-50 ALGER
	ALGERIE	1 an		
Edition originale .....	100 D.A.	150 D.A.		
Edition originale et sa traduction .....	200 D.A.	300 D.A. (frais d'expédition en sus)		

*Edition originale, le numéro : 2,50 dinars ; Edition originale et sa traduction, le numéro : 5 dinars — Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés. Prière de joindre les dernières bandes pour renouvellement et réclamation. Changement d'adresse : ajouter 3 dinars. Tarif des insertions : 20 dinars la ligne*

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX — LOIS, ORDONNANCES ET DECRETS  
ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES  
(TRADUCTION FRANÇAISE)

## SOMMAIRE

### LOIS ET ORDONNANCES

Loi n° 85-10 du 26 décembre 1985 portant règlement budgétaire pour l'exercice 1980, p. 1349.

### DECRETS

Décret n° 85-315 du 31 décembre 1985 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1986, au ministre des finances, p. 1354.

Décret n° 85-316 du 31 décembre 1985 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1986, au ministre des affaires étrangères, p. 1359.

Décret n° 85-317 du 31 décembre 1985 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1986, au ministre de l'Intérieur et des collectivités locales, p. 1362.

## SOMMAIRE (suite)

- Décret n° 85-318 du 31 décembre 1985** portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1986, au ministre de la justice, p. 1367.
- Décret n° 85-319 du 31 décembre 1985** portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1986, au ministre de l'agriculture et de la pêche, p. 1370.
- Décret n° 85-320 du 31 décembre 1985** portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1986, au ministre de l'information, p. 1374.
- Décret n° 85-321 du 31 décembre 1985** portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1986, au ministre de l'industrie lourde, p. 1377.
- Décret n° 85-322 du 31 décembre 1985** portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1986, au ministre des transports, p. 1380.
- Décret n° 85-323 du 31 décembre 1985** portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1986, au ministre de l'éducation nationale, p. 1383.
- Décret n° 85-324 du 31 décembre 1985** portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1986, au ministre de l'enseignement supérieur, p. 1386.
- Décret n° 85-325 du 31 décembre 1985** portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1986, au ministre de l'énergie et des industries chimiques et pétrochimiques, p. 1391.
- Décret n° 85-326 du 31 décembre 1985** portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1986, au ministre des moudjahidine, p. 1394.
- Décret n° 85-327 du 31 décembre 1985** portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1986, au ministre des postes et télécommunications, p. 1397.
- Décret n° 85-328 du 31 décembre 1985** portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1986, au ministre du commerce, p. 1399.
- Décret n° 85-329 du 31 décembre 1985** portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1986, au ministre des affaires religieuses, p. 1402.
- Décret n° 85-330 du 31 décembre 1985** portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1986, au ministre de la formation professionnelle et du travail, p. 1405.
- Décret n° 85-331 du 31 décembre 1985** portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1986, au ministre de la culture et du tourisme, p. 1409.
- Décret n° 85-332 du 31 décembre 1985** portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1986, au ministre de la protection sociale, p. 1415.
- Décret n° 85-333 du 31 décembre 1985** portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1986, au ministre de l'hydraulique, de l'environnement et des forêts, p. 1419.
- Décret n° 85-334 du 31 décembre 1985** portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1986, au ministre des travaux publics, p. 1422.
- Décret n° 85-335 du 31 décembre 1985** portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1986, au ministre de la planification et de l'aménagement du territoire, p. 1425.
- Décret n° 85-336 du 31 décembre 1985** portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1986, au ministre de la santé publique, p. 1428.
- Décret n° 85-337 du 31 décembre 1985** portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1986, au ministre des industries légères, p. 1431.
- Décret n° 85-338 du 31 décembre 1985** portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1986, au ministre de la jeunesse et des sports, p. 1434.
- Décret n° 85-339 du 31 décembre 1985** portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1986, au ministre de l'urbanisme, de la construction et de l'habitat, p. 1438.
- Décret n° 85-340 du 31 décembre 1985** modifiant les prix aux différents stades de la distribution de certains produits pétroliers, p. 1441.

## LOIS ET ORDONNANCES

**Loi n° 85-10 du 26 décembre 1985 portant règlement budgétaire pour l'exercice 1980.**

**Le Président de la République,**

**Vu la Constitution et notamment ses articles 154 et 187 ;**

**Vu la loi n° 79-09 du 31 décembre 1979 portant loi de finances pour 1980 ;**

**Vu la loi n° 80-04 du 1er mars 1980 relative à l'exercice de la fonction de contrôle par l'Assemblée populaire nationale et notamment son article 3 (a) ;**

**Vu la loi n° 80-05 du 1er mars 1980 relative à l'exercice de la fonction de contrôle par la Cour des comptes et notamment son article 8 ;**

**Vu la loi n° 80-12 du 31 décembre 1980 portant loi de finances pour 1981 et notamment son article 9 ;**

**Après adoption par l'Assemblée populaire nationale ;**

**Promulgue la loi dont la teneur suit :**

**Article 1er. — Le montant des recettes, produits et revenus applicables aux dépenses définitives du budget général, enregistré au 31 décembre 1980, s'élève à soixante milliards deux cent trente neuf millions soixante sept mille neuf cent quatre vingt huit dinars sept centimes (60.239.067.988,07 DA) conformément à la répartition par nature, objet du tableau « A » annexé à la présente loi.**

**Art. 2. — Les résultats définitifs des dépenses du budget général, au titre de l'exercice 1980 sont arrêtés à la somme de quarante quatre milliards cent vingt huit millions neuf cent treize mille six cent quatre vingt treize dinars soixante deux centimes (44.128.913.693,62 DA) dont :**

**1°) vingt six milliards neuf cent quarante millions cinq cent deux mille six cent soixante six dinars deux centimes (26.940.502.666,02 DA), pour les dépenses de fonctionnement réparties par ministères, conformément au tableau « B » annexé à la présente loi ;**

**2°) dix sept milliards cent quatre vingt huit millions quatre cent onze mille vingt sept dinars soixante centimes (17.188.411.027,60 DA), pour les dépenses d'équipement (concours définitifs) réparties par secteur, conformément au tableau « C » annexé à la présente loi.**

**Art. 3. — Le résultat du budget général pour l'exercice 1980 est définitivement fixé ainsi qu'il suit :**

— Recettes	■	60.239.067.988,07 DA
— Dépenses	■	44.128.913.693,62 DA
— Excédent de recettes :		16.110.154.294,45 DA

(seize milliards cent dix millions cent cinquante quatre mille deux cent quatre vingt quatorze dinars quarante cinq centimes).

L'excédent ci-dessus est affecté au compte général des avoirs et découverts permanents du Trésor.

**Art. 4. — Le résultat définitif du budget annexe des postes et télécommunications est arrêté, pour l'exercice 1980, en recettes comme en dépenses, à la somme de un milliard trois cent quatorze millions six cent dix sept mille cinq cent quatre vingt six dinars dix-huit centimes (1.314.617.586,18 DA), conformément aux tableaux « D » et « E » annexés à la présente loi.**

**Art. 5. — Le résultat définitif du budget annexe des irrigations est arrêté, pour l'exercice 1980, conformément aux tableaux « F » et « G » annexés à la présente loi :**

**— en recettes à :** 52.761.727,04 DA

(cinquante deux millions sept cent soixante et un mille sept cent vingt sept dinars quatre centimes).

**— en dépenses à :** 34.506.240,64 DA

(trente quatre millions cinq cent six mille deux cent quarante dinars soixante quatre centimes).

**— excédent de recettes à :** 18.255.486,40 DA

(dix-huit millions deux cent cinquante cinq mille quatre cent quatre vingt six dinars quarante centimes).

L'excédent ci-dessus est affecté au compte général des avoirs et découverts permanents du Trésor.

**Art. 6. — La présente loi sera publiée au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.**

Fait à Alger, le 26 décembre 1985.

Chadli BENDJEDID,

## TABLEAU « A »

## EXECUTION DU BUDGET GENERAL DE L'ETAT DE L'EXERCICE 1980

Etat des recettes définitives appliquées au budget général de l'Etat au 31 décembre 1980

N° des comptes	Désignation des produits	Prévisions	Exécution	ECARTS	
				En valeur	En %
201-001	Produits des contributions directes	3.160.000.000,00	6.093.892.630,61	+ 2.933.892.630,61	+ 22,8
201-002	Produits de l'enregistrement et du timbre	298.000.000,00	521.330.389,88	+ 223.330.389,88	+ 74,9
201-003	Produits des impôts divers sur les affaires	6.614.000.000,00	7.363.013.525,64	+ 749.013.525,64	+ 11,3
201-004	Produits des contributions indirectes	4.781.000.000,00	4.098.332.362,88	- 682.667.637,12	- 14,3
201-005	Produits des douanes	3.287.000.000,00	2.973.677.913,44	- 313.322.086,56	- 9,6
201-006	Produits des domaines	80.000.000,00	145.851.942,83	+ 65.851.942,83	+ 82,3
201-007	Produits divers du budget	1.200.000.000,00	1.376.564.711,54	+ 176.564.711,54	+ 14,7
201-008	Recettes d'ordre	15.000.000,00	8.283.435,51	- 6.716.564,49	- 44,8
201-011	Fiscalité pétrolière	31.750.000.000,00	37.658.121.075,74	+ 5.908.121.075,74	+ 18,6
	<b>Totaux :</b>	<b>51.185.000.000,00</b>	<b>60.239.067.988,07</b>	<b>+ 9.054.067.988,07</b>	<b>+ 17,7</b>

## TABLEAU « B »

## EXERCICE 1980

Exécution du budget de fonctionnement par ministère au 31 décembre 1980

Ministères	Prévisions	Exécution	ECARTS	
			En valeur	En %
Présidence de la République ..	202.617.000,00	180.692.588,64	21.924.411,36	10,8
Premier ministre ..	6.573.000,00	2.510.192,06	4.062.807,94	61,8
Défense nationale ..	2.702.516.000,00	2.670.544.487,36	31.971.512,64	1,2
Intérieur ..	1.503.158.000,00	1.423.151.960,11	80.006.039,89	5,3
Affaires étrangères ..	331.680.000,00	303.655.491,99	28.024.508,01	8,4
Industries légères ..	130.081.000,00	125.152.196,26	4.928.803,74	3,8
Finances ..	582.005.000,00	495.729.139,75	86.275.860,25	4,8
Jeunesse et sports ..	288.448.000,00	260.699.956,29	27.748.043,71	9,6
Tourisme ..	33.925.000,00	32.272.956,39	1.652.043,61	4,9
Agriculture et révolution agraire	563.809.000,00	490.101.723,85	73.707.276,15	13,1
Santé ..	1.656.663.000,00	1.615.815.478,20	40.847.521,80	2,5
Transports et pêche ..	190.066.000,00	181.845.304,95	8.220.695,05	4,3
Justice ..	253.086.000,00	214.748.798,10	38.337.201,90	15,1
Travail et formation professionnelle ..	378.200.000,00	373.839.495,58	4.360.504,42	1,2
Habitat et urbanisme ..	146.584.000,00	116.903.449,06	29.680.550,94	20,2
Education ..	5.820.227.000,00	5.790.639.774,57	29.587.225,43	0,5
Enseignement supérieur et recherche scientifique ..	1.493.000.000,00	1.469.567.895,15	23.432.104,85	1,6
Industrie lourde ..	65.638.000,00	60.261.354,77	5.376.645,23	8,2
Energie et industries pétrochimiques ..	164.779.000,00	160.883.972,47	3.895.027,53	2,4

TABLEAU « B » (Suite)

Ministères	Prévisions	Exécution	ECARTS	
			En valeur	En %
Hydraulique .. .. .	219.728.000,00	187.732.472,79	31.995.527,21	14,6
Planification et aménagement du territoire .. .. .	78.963.000,00	60.607.390,14	18.355.609,86	23,2
Moudjahidine .. .. .	1.284.290.000,00	1.273.943.282,64	10.346.717,36	0,8
Information et culture .. .. .	302.069.000,00	289.907.664,85	12.161.335,15	4,0
Commerce .. .. .	60.975.000,00	51.404.429,34	9.570.570,66	15,7
Travaux publics .. .. .	438.514.000,00	405.210.790,17	33.303.209,83	7,6
Affaires religieuses .. .. .	161.508.000,00	142.319.958,64	19.158.041,36	11,9
Secrétariat d'Etat aux forêts et à la mise en valeur des terres	170.208.000,00	154.887.073,93	15.320.926,07	9,0
Secrétariat d'Etat à la pêche ..	9.175.000,00	5.731.135,14	3.443.864,86	37,5
Charges communes .. .. .	8.537.352.000,00	8.399.712.252,83	137.639.747,17	1,6
<b>Totaux .. .. .</b>	<b>27.775.837.000,00</b>	<b>26.940.502.668,02</b>	<b>835.334.333,98</b>	<b>3,0</b>

TABLEAU « C »

EXERCICE 1980

Exécution du budget d'équipement par secteur au 31 décembre 1980

SECTEURS	Crédits de paiement révisés	Paiements au 31 décembre 1980	ECARTS	
			En valeur	En %
Industrie .. .. .	616.000.000,00	553.630.269,13	62.369.730,87	10,1
Agriculture .. .. .	1.090.312.000,00	763.804.397,41	326.507.602,59	29,9
Hydraulique .. .. .	1.773.716.000,00	1.331.064.943,50	442.631.056,50	24,9
Tourisme .. .. .	150.000.000,00	68.000.022,78	81.999.977,22	54,6
Pêches .. .. .	50.000.000,00	2.364.000,00	47.636.000,00	95,2
Communications .. .. .	1.825.800.000,00	1.400.628.749,72	365.171.250,28	20,0
Transports .. .. .	294.512.000,00	123.259.251,76	171.252.718,24	58,1
Zones industrielles .. .. .	13.000.000,00	8.436.652,52	4.563.347,48	35,1
Stockage et distribution .. .. .	50.000.000,00		50.000.000,00	100,0
Education .. .. .	3.880.000.000,00	3.336.409.410,20	543.590.589,80	14,0
Formation .. .. .	1.476.600.000,00	603.977.912,68	872.622.087,31	59,1
Habitat urbain .. .. .	994.000.000,00	71.947.496,38	922.052.503,62	93,7
Habitat rural .. .. .	1.849.400.000,00	1.608.547.448,94	240.857.551,06	13,0
Aménagements et études d'urba- nismes .. .. .	113.600.000,00	106.876.621,01	6.723.378,99	5,9
Infrastructure sociale .. .. .	1.136.500.000,00	540.243.623,86	596.256.376,14	52,4
Infrastructure administrative ..	844.500.000,00	538.447.688,17	306.052.311,83	36,2
Entreprises de réalisations .. ..	162.200.000,00	55.793.830,95	106.406.169,05	65,6
Programmes spéciaux .. .. .	901.861.000,00	658.719.100,31	233.141.899,69	25,8
P.C.D. - P.M.U. .. .. .	3.599.999.000,00	3.149.608.305,25	450.390.694,75	12,5
Divers .. .. .	1.900.000.000,00	1.896.656.303,02	3.343.696,98	0,2
Action internationale .. .. .	400.000.000,00	300.000.000,00	100.000.000,00	25,0
<b>Totaux .. .. .</b>	<b>23.122.000.000,00</b>	<b>17.188.411.027,60</b>	<b>5.933.588.972,40</b>	<b>25,7</b>

**TABLEAU « D »**  
**EXERCICE 1980**

Etat des recettes définitives appliquées au budget annexe des postes et télécommunications  
au 31 décembre 1980

N° des comptes	Produits de fonctionnement	Prévisions	Exécution	ECARTS	
				En valeur	En %
	<b>Recettes d'exploitation :</b>				
700	Recettes postales	136.150.000,00	115.171.905,99	- 20.978.094,01	- 15,4
301	Remboursement à forfait pour le transport des correspondances en franchise	98.800.000,00	98.797.824,30	- 2.175,70	- 0,2
702	Produits des taxes des télécommunications	650.100.000,00	634.617.199,78	- 15.582.800,22	- 2,4
703	Remboursement des prestations des télécommunications	28.850.000,00	56.373.701,02	+ 29.523.701,02	+ 109,9
704	Recettes des services financiers	56.350.000,00	58.713.583,87	+ 2.363.583,87	+ 4,2
705	Remboursement des services financiers rendus à diverses administrations	37.000.000,00	36.141.493,75	- 858.506,25	- 2,3
	<b>Autres recettes :</b>				
720	Produits de ventes d'objets mobiliers réformés et des rebuts	150.000,00	421.406,57	+ 271.406,57	+ 180,9
763	Revenus des immeubles des P. et T.	800.000,00	143.330,32	- 656.669,68	- 82,1
764	Ventes de publications et produits de la publicité	3.000.000,00	34.597,10	- 2.965.402,90	- 98,8
767	Produits des ateliers	100.000,00	56.620,22	- 43.379,78	- 43,4
769	Autres produits accessoires	2.700.000,00	3.927.276,64	+ 1.227.276,64	+ 45,4
770	Intérêts divers	171.000.000,00	177.847.929,49	+ 6.847.929,49	+ 4,0
780	Travaux faits par l'administration pour elle-même	60.000.000,00	91.283.106,88	+ 31.283.106,88	+ 52,1
790	Augmentation de stocks	mémoire	2.301.527,59	+ 2.301.527,59	+ 100,0
793	Recettes exceptionnelles	31.000.000,00	38.886.082,66	+ 7.886.082,66	+ 25,4
	<b>Totaux</b>	<b>1.274.600.000,00</b>	<b>1.314.617.586,18</b>	<b>+ 40.617.586,18</b>	<b>+ 3,0</b>

**TABLEAU « E »**  
**EXERCICE 1980**

Exécution du budget annexe des postes et télécommunications au 31 décembre 1980

Nature des dépenses	Crédits révisés 1980	Dépenses au 31 décembre 1980	Différence	Taux de consommation
<b>Dépenses de personnel :</b>				
1) Traitements et salaires	490.344.500	487.938.661	2.405.839	99,50
2) Indemnités	135.092.500	131.111.946	3.980.554	97,05
3) Allocations familiales et sécurité sociale	86.907.000	84.961.371	1.945.629	97,76
<b>Total I</b>	<b>712.344.000</b>	<b>704.011.978</b>	<b>8.332.022</b>	<b>98,83</b>

TABLEAU « E » (Suite)

Nature des dépenses	Crédits révisés 1980	Dépenses au 31 décembre 1980	Différence	Taux de consommation
<b>Matériel et fonctionnement :</b>				
1) Achats	72.729.000	70.981.380	1.747.620	97,59
2) Frais de gestion	71.357.000	68.571.848	2.785.152	96,09
<b>Total II</b>	<b>144.086.000</b>	<b>139.553.228</b>	<b>4.532.772</b>	<b>96,85</b>
<b>Fournitures :</b>	<b>48.274.000</b>	<b>39.181.681</b>	<b>9.092.319</b>	<b>81,16</b>
<b>Interventions publiques :</b>				
1) Action sociale	7.000.000	7.000.000		100,00
2) Action internationale (INTELSAT)	7.225.000	5.374.905	1.850.095	74,39
<b>Total IV</b>	<b>14.225.000</b>	<b>12.374.905</b>	<b>1.850.095</b>	<b>86,99</b>
<b>Frais financiers :</b>	<b>74.809.000</b>	<b>67.435.324</b>	<b>7.373.676</b>	<b>90,14</b>
<b>Divers (1) :</b>	<b>220.262.000</b>	<b>352.060.470</b>	<b>- 131.798.470</b>	<b>159,83</b>
<b>Totaux</b>	<b>1.214.000.000</b>	<b>1.314.617.586</b>	<b>- 100.617.586</b>	<b>108</b>

(1) Chapitres classés dans la rubrique « Divers » (colonnes « dépenses au 31 décembre 1980 ») :

— Chapitre 636 « Etudes, recherches et documentation technique »,	3.969.630
— Chapitre 681 « Dotation aux amortissements »,	243.488.195
— Chapitre 694 « Excédent non affecté »,	104.602.645
<b>Total « Divers » :</b>	<b>352.060.470</b>

TABLEAU « F »

## EXECUTION DU BUDGET 1980

Etat des recettes définitives appliquées au budget annexe des irrigations  
au 31 décembre 1980

LIBELLES	PREVISIONS	EXECUTION	ECARTS	
			En valeur	En %
— Redevances pour distribution d'eau d'irrigation	46.000.000,00	51.431.768,85	+ 5.431.768,85	+ 11,8
— Excédent des recettes de la gestion 1979	—	1.329.958,19	+ 1.329.958,19	—
<b>Totaux</b>	<b>46.000.000,00</b>	<b>52.761.727,04</b>	<b>+ 6.761.727,04</b>	<b>+ 14,7</b>

**TABLEAU « G »**  
**EXECUTION DU BUDGET 1980**

**Exécution du budget annexe des irrigations au 31 décembre 1980**

Nature des dépenses	PREVISIONS	EXECUTION	ECARTS	
			En valeur	En %
<b>Dépenses de personnel #</b>				
Traitements - salaires	22.834.000,00	20.816.021,83	2.017.978,17	8,8
Indemnités	1.372.100,00	775.873,73	596.226,27	43,4
Allocations familiales	2.530.000,00	1.411.463,75	1.118.536,25	44,2
Sécurité sociale	474.000,00	243.988,83	230.011,17	48,5
Versement forfaitaire	706.000,00	399.696,57	306.309,43	43,4
Retraites	676.000,00	284.752,94	391.247,06	57,8
<b>Total personnel</b>	<b>28.592.100,00</b>	<b>23.931.797,65</b>	<b>4.660.302,35</b>	<b>16,8</b>
<b>Matériel - fonctionnement :</b>				
Achats	170.000,00	96.522,96	73.477,04	43,2
Frais de gestion	638.000,00	379.411,29	258.588,71	40,5
Habillement	42.000,00	32.386,80	9.613,20	22,9
Parc auto	1.231.000,00	514.023,66	716.976,34	58,2
<b>Total matériel-fonctionnement</b>	<b>2.081.000,00</b>	<b>1.022.344,71</b>	<b>1.058.655,29</b>	<b>50,8</b>
Travaux d'entretien	10.907.400,00	6.109.520,17	4.797.879,83	43,9
Redevances d'amortissement	4.210.000,00	—	4.210.000,00	100,0
Action sociale	13.000,00	7.500,00	5.500,00	43,0
Divers	196.500,00	79.691,32	116.808,68	59,4
Dépenses à régulariser	—	3.355.386,79	— 3.355.386,79	— 100,0
<b>Totaux</b>	<b>46.000.000,00</b>	<b>34.506.240,64</b>	<b>+ 11.493.759,36</b>	<b>24,9</b>

## DECRETS

**Décret n° 85-315 du 31 décembre 1985 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1986, au ministre des finances.**

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 111-10° et 152 ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 84-22 du 24 décembre 1984 portant plan quinquennal 1985-1989 ;

Vu la loi n° 85-09 du 26 décembre 1985 portant loi de finances pour 1986 ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de un milliard quatre cent quarante six millions cent cinquante mille dinars (1.446.150.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1986, au ministre des finances, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 31 décembre 1985

Chadli BENDJEDID

## TABLEAU ANNEXE

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts  
au titre du budget de fonctionnement pour 1986,  
au ministre des finances

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>TITRE III</b>		
<b>MOYENS DES SERVICES</b>		
<b>1ère partie</b>		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales .....	77.500.000
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses .....	34.000.000
31-03	Administration centrale. — Personnel vacataire et journalier. — Salaires et accessoires de salaires .....	6.000.000
31-11	Directions de wilaya. — Rémunérations principales .....	500.000.000
31-12	Directions de wilaya. — Indemnités et allocations diverses .....	223.000.000
31-13	Directions de wilaya. — Personnel vacataire et journalier. — Salaires et accessoires de salaires .....	14.000.000
31-31	Douanes. — Rémunérations principales .....	170.000.000
31-32	Douanes. — Indemnités et allocations diverses .....	35.000.000
31-33	Douanes. — Personnel vacataire et journalier. — Salaires et acces- soires de salaires .....	6.200.000
31-90	Administration centrale. — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée .....	100.000
31-92	Directions de wilaya. — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée .....	750.000
31-93	Douanes. — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée .....	100.000
	Total de la 1ère partie.....	1.066.650.000
<b>2ème partie</b>		
<i>Personnel — Pensions et allocations</i>		
32-01	Administration centrale. — Rentes d'accidents du travail .....	50.000
32-11	Directions de wilaya. — Rentes d'accidents du travail .....	500.000
32-31	Douanes. — Rentes d'accidents du travail .....	300.000
	Total de la 2ème partie.....	850.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>3ème partie</b>		
<i>Personnel — Charges sociales</i>		
33-01	Administration centrale. — Prestations à caractère familial .....	2.400.000
33-02	Administration centrale. — Prestations facultatives .....	100.000
33-03	Administration centrale. — Sécurité sociale .....	8.000.000
33-04	Administration centrale. — Contribution aux œuvres sociales ..	6.000.000
33-11	Directions de wilaya. — Prestations à caractère familial .....	20.000.000
33-12	Directions de wilaya. — Prestations facultatives .....	300.000
33-13	Directions de wilaya. — Sécurité sociale .....	60.000.000
33-14	Directions de wilaya. — Contribution aux œuvres sociales .....	28.000.000
33-31	Douanes. — Prestations à caractère familial .....	10.000.000
33-32	Douanes. — Prestations facultatives .....	650.000
33-33	Douanes. — Sécurité sociale .....	19.000.000
33-34	Douanes. — Contribution aux œuvres sociales .....	10.500.000
<b>Total de la 3ème partie.....</b>		<b>164.950.000</b>
<b>4ème partie</b>		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais .....	6.000.000
34-02	Administration centrale. — Matériel et mobilier .....	5.000.000
34-03	Administration centrale. — Fournitures .....	18.000.000
34-04	Administration centrale. — Charges annexes .....	7.000.000
34-05	Administration centrale. — Habillement .....	300.000
34-11	Directions de wilaya. — Remboursement de frais .....	12.000.000
34-12	Directions de wilaya. — Matériel et mobilier .....	8.600.000
34-13	Directions de wilaya. — Fournitures .....	8.000.000
34-14	Directions de wilaya. — Charges annexes .....	7.000.000
34-15	Directions de wilaya. — Habillement .....	500.000
34-31	Douanes. — Remboursement de frais .....	4.000.000
34-32	Douanes. — Matériel et mobilier .....	8.000.000
34-33	Douanes. — Fournitures .....	4.000.000
34-34	Douanes. — Charges annexes .....	7.000.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
34-35	Douanes. — Habillement .....	10.000.000
34-36	Douanes. — Alimentation .....	3.500.000
34-80	Administration centrale. — Parc automobile .....	1.350.000
34-81	Directions de wilaya. — Parc automobile .....	4.000.000
34-82	Douanes. — Parc automobile .....	10.000.000
34-92	Administration centrale. — Loyers .....	600.000
34-93	Directions de wilaya. — Loyers .....	1.500.000
34-94	Douanes. — Loyers .....	700.000
34-97	Administration centrale. — Frais judiciaires. — Frais d'expertises. — Indemnités dues par l'Etat .....	500.000
34-98	Directions de wilaya. — Frais d'expertises. — Frais judiciaires. — Indemnités dues par l'Etat .....	50.000
34-99	Douanes. — Frais judiciaires. — Frais d'expertises. — Indemnités dues par l'Etat .....	100.000
	<b>Total de la 4ème partie.....</b>	<b>127.700.000</b>
	<b>5ème partie</b>	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale. — Entretien des immeubles .....	3.000.000
35-11	Directions de wilaya. — Entretien des immeubles .....	8.000.000
35-31	Douanes. — Entretien des immeubles .....	6.000.000
	<b>Total de la 5ème partie.....</b>	<b>17.000.000</b>
	<b>6ème partie</b>	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention à l'institut de technologie financière et comptable (ITFC) .....	16.000.000
36-31	Subvention à l'école des douanes .....	mémoire
	<b>Total de la 6ème partie .....</b>	<b>16.000.000</b>

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
	<b>7ème partie</b>	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale. — Opération « Evaluation des biens immobiliers de l'Etat » .....	400.000
37-02	Administration centrale. — Versement forfaitaire .....	5.000.000
37-12	Directions de wilaya. — Versement forfaitaire .....	37.000.000
37-31	Douanes. — Dépenses diverses .....	500.000
37-32	Douanes. — Versement forfaitaire .....	6.700.000
	Total de la 7ème partie .....	49.600.000
	Total du titre III .....	1.442.750.000
	<b>TITRE IV</b>	
	<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>	
	<b>2ème partie</b>	
	<i>Action internationale</i>	
42-01	Contribution au fonctionnement de l'institut algéro-tunisien d'économie douanière et fiscale (IEDF) .....	1.500.000
	Total de la 2ème partie .....	1.500.000
	<b>3ème partie</b>	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale. — Bourses. — Indemnités de stage. — — Présalaires. — Frais de formation .....	500.000
43-31	Douanes. — Bourses. — Indemnités de stage. — Présalaires. — Frais de formation .....	1.400.000
	Total de la 3ème partie .....	1.900.000
	Total du titre IV .....	3.400.000
	Total des crédits ouverts au ministre des finances .....	1.446.150.000

**Décret n° 85-316 du 31 décembre 1985 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1986, au ministre des affaires étrangères.**

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 111-10° et 152 ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 84-22 du 24 décembre 1984 portant plan quinquennal 1985-1989 ;

Vu la loi n° 85-09 du 26 décembre 1985 portant loi de finances pour 1986 ;

### Décète :

**Article 1er.** — Les crédits d'un montant de six cent dix neuf millions deux cent cinquante huit mille dinars (619.258.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1986, au ministre des affaires étrangères, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

**Art. 2.** — Le ministre des finances et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 31 décembre 1985

Chadli BENDJEDID

### TABLEAU ANNEXE

**Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement pour 1986, au ministre des affaires étrangères**

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>TITRE III</b>		
<b>MOYENS DES SERVICES</b>		
<b>1ère partie</b>		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales .....	21.000.000
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses .....	4.553.000
31-03	Administration centrale. — Personnel vacataire et journalier. — Salaires et accessoires de salaires .....	3.232.000
31-11	Services à l'étranger. — Rémunérations principales .....	138.000.000
31-12	Services à l'étranger. — Indemnités et allocations diverses ....	124.400.000
31-13	Services à l'étranger. — Personnel vacataire et journalier. — Salaires et accessoires de salaires .....	3.500.000
31-90	Administration centrale. — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée .....	100.000
<b>Total de la 1ère partie.....</b>		<b>294.785.000</b>

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>2ème partie</b>		
<i>Personnel — Pensions et allocations</i>		
32-01	Administration centrale. — Rentes d'accidents du travail .....	80.000
32-11	Services à l'étranger. — Rentes d'accidents du travail .....	20.000
<b>Total de la 2ème partie.....</b>		<b>100.000</b>
<b>3ème partie</b>		
<i>Personnel — Charges sociales</i>		
33-01	Administration centrale. — Prestations à caractère familial .....	1.000.000
33-02	Administration centrale. — Prestations facultatives .....	50.000
33-03	Administration centrale. — Sécurité sociale .....	14.800.000
33-04	Administration centrale. — Contribution aux œuvres sociales .....	2.820.000
33-11	Services à l'étranger. — Prestations à caractère familial .....	3.000.000
33-12	Services à l'étranger. — Prestations facultatives .....	50.000
33-13	Services à l'étranger. — Sécurité sociale .....	17.620.000
<b>Total de la 3ème partie.....</b>		<b>30.340.000</b>
<b>4ème partie</b>		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais .....	17.420.000
34-02	Administration centrale. — Matériel et mobilier .....	1.600.000
34-03	Administration centrale. — Fournitures .....	2.500.000
34-04	Administration centrale. — Charges annexes .....	17.000.000
34-05	Administration centrale. — Habillement .....	400.000
34-11	Services à l'étranger. — Remboursement de frais .....	38.000.000
34-12	Services à l'étranger. — Matériel et mobilier .....	10.000.000
34-13	Services à l'étranger. — Fournitures .....	8.000.000
34-14	Services à l'étranger. — Charges annexes .....	26.500.000
34-15	Services à l'étranger. — Habillement .....	500.000
34-90	Administration centrale. — Parc automobile .....	1.500.000
34-91	Services à l'étranger. — Parc automobile .....	14.000.000
34-92	Administration centrale. — Loyers .....	400.000
34-93	Services à l'étranger. — Loyers .....	45.000.000
34-97	Administration centrale. — Frais judiciaires. — Frais d'expertises. — Indemnités dues par l'Etat .....	100.000
<b>Total de la 4ème partie.....</b>		<b>182.920.000</b>

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
	<b>5ème partie</b>	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale. — Entretien des immeubles .....	600.000
35-11	Services à l'étranger. — Entretien des immeubles .....	9.000.000
	<b>Total de la 5ème partie.....</b>	<b>9.600.000</b>
	<b>7ème partie</b>	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale. — Conférences internationales .....	1.000.000
37-11	Services à l'étranger. — Frais de fonctionnement des nouveaux postes diplomatiques et consulaires .....	9.000.000
37-21	Administration centrale. — Versement forfaitaire .....	1.533.000
37-31	Services extérieurs. — Versement forfaitaire .....	7.980.000
	<b>Total de la 7ème partie.....</b>	<b>19.513.000</b>
	<b>Total du titre III.....</b>	<b>546.258.000</b>
	<b>TITRE IV</b>	
	<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>	
	<b>2ème partie</b>	
	<i>Action internationale</i>	
42-01	Participation aux organismes internationaux .....	70.000.000
	<b>Total de la 2ème partie .....</b>	<b>70.000.000</b>
	<b>6ème partie</b>	
	<i>Action sociale — Assistance et solidarité</i>	
46-91	Services à l'étranger. — Frais d'assistance aux nationaux à l'étran- ger .....	3.000.000
	<b>Total de la 6ème partie.....</b>	<b>3.000.000</b>
	<b>Total du titre IV .....</b>	<b>73.000.000</b>
	<b>Total des crédits ouverts au ministre des affaires étrangères ....</b>	<b>619.258.000</b>

Décret n° 85-317 du 31 décembre 1985 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1986, au ministre de l'intérieur et des collectivités locales,

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 111-10° et 152 ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 84-22 du 24 décembre 1984 portant plan quinquennal 1985-1989 ;

Vu la loi n° 85-09 du 26 décembre 1985 portant loi de finances pour 1986 ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trois milliards cinq cent quarante trois millions deux cent mille dinars (3.543.200.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1986, au ministre de l'intérieur et des collectivités locales, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'intérieur et des collectivités locales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 31 décembre 1985

Chadli BENDJEDID

### TABLEAU ANNEXE

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement pour 1986, au ministre de l'intérieur et des collectivités locales

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>TITRE III</b>		
<b>MOYENS DES SERVICES</b>		
<b>1ère partie</b>		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales (0.0) (0.0) (0.0)	45.950.000
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses ..	6.500.000
31-03	Administration centrale. — Personnel vacataire et journalier. — Salaires et accessoires de salaires .. (0.0) (0.0) (0.0) (0.0) (0.0) (0.0) (0.0) (0.0) (0.0) (0.0)	500.000
31-11	Directions de wilaya. — Rémunérations principales (0.0) (0.0) (0.0) (0.0) (0.0)	636.750.000
31-12	Directions de wilaya. — Indemnités et allocations diverses .. (0.0) (0.0)	160.500.000
31-13	Directions de wilaya. — Personnel vacataire et journalier. — Salaires et accessoires de salaires .. (0.0) (0.0) (0.0) (0.0) (0.0) (0.0) (0.0) (0.0) (0.0) (0.0)	6.000.000
31-31	Sûreté nationale. — Rémunérations principales .. (0.0) (0.0) (0.0) (0.0) (0.0)	1.063.000.000
31-32	Sûreté nationale. — Indemnités et allocations diverses .. .. .	388.132.000
31-33	Sûreté nationale. — Personnel vacataire et journalier. — Salaires et accessoires de salaires .. .. .	20.647.000
31-41	Unité d'intervention de la protection civile. — Rémunérations principales .....	8.700.000
31-42	Unité d'intervention de la protection civile. — Indemnités et allocations diverses .....	5.000.000

N° DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS (en DA)
31-43	Unité d'intervention de la protection civile. — Personnel vacataire et journalier. — Salaires et accessoires de salaires .....	19.000
31-90	Administration centrale. — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée .....	100.000
31-92	Directions de wilaya. — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée .....	1.000.000
31-93	Sûreté nationale. — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée .....	384.000
	Total de la 1ère partie.....	2.343.182.000
	2ème partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale. — Rentes d'accidents du travail .....	70.000
32-11	Directions de wilaya. — Rentes d'accidents du travail .....	1.000.000
32-31	Sûreté nationale. — Rentes d'accidents du travail .....	900.000
	Total de la 2ème partie.....	1.970.000
	3ème partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale. — Prestations à caractère familial ..	1.500.000
33-02	Administration centrale. — Prestations facultatives .. .. .	97.000
33-03	Administration centrale. — Sécurité sociale .. .. .	7.000.000
33-04	Administration centrale. — Contribution aux œuvres sociales ..	1.260.000
33-11	Directions de wilaya. — Prestations à caractère familial .. .. .	31.900.000
33-12	Directions de wilaya. — Prestations facultatives .. .. .	500.000
33-13	Directions de wilaya. — Sécurité sociale .. .. .	94.000.000
33-14	Directions de wilaya. — Contribution aux œuvres sociales .. ..	20.680.000
33-31	Sûreté nationale. — Prestations à caractère familial .. .. .	50.672.000
33-32	Sûreté nationale. — Prestations facultatives .. .. .	403.000
33-33	Sûreté nationale. — Sécurité sociale .. .. .	159.500.000
33-34	Sûreté nationale. — Contribution aux œuvres sociales .. .. .	36.800.000
33-41	Unité d'intervention de la protection civile. — Prestations à caractère familial .....	527.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
33-42	Unité d'intervention de la protection civile. — Prestations facultatives .....	15.000
33-43	Unité d'intervention de la protection civile. — Sécurité sociale.	1.300.000
33-44	Unité d'intervention de la protection civile. — Contribution aux œuvres sociales .....	350.000
	<b>Total de la 3ème partie.....</b>	<b>406.504.000</b>
	<b>4ème partie</b>	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais .....	4.000.000
34-02	Administration centrale. — Matériel et mobilier .....	1.400.000
34-03	Administration centrale. — Fournitures .....	9.487.000
34-04	Administration centrale. — Charges annexes .....	3.010.000
34-05	Administration centrale. — Habillement .....	29.700.000
34-11	Directions de wilaya. — Remboursement de frais .....	14.800.000
34-12	Directions de wilaya. — Matériel et mobilier .....	4.000.000
34-13	Directions de wilaya. — Fournitures .....	8.800.000
34-14	Directions de wilaya. — Charges annexes .....	7.000.000
34-15	Directions de wilaya. — Habillement .....	930.000
34-16	Directions de wilaya. — Alimentation .....	10.965.000
34-31	Sûreté nationale. — Remboursement de frais .....	21.275.000
34-32	Sûreté nationale. — Matériel et mobilier .....	69.700.000
34-33	Sûreté nationale. — Fournitures et abonnements .....	18.643.000
34-34	Sûreté nationale. — Charges annexes .....	25.810.000
34-35	Sûreté nationale. — Habillement .....	97.623.000
34-36	Sûreté nationale. — Alimentation .....	44.450.000
34-37	Sûreté nationale. — Acquisition, fourniture et entretien du matériel technique du service des télécommunications .....	12.200.000
34-42	Services techniques centraux. — Matériel .....	1.910.000
34-52	Services techniques déconcentrés. — Matériel .....	1.900.000
34-60	Unité d'intervention de la protection civile. — Parc automobile ..	1.334.000
34-61	Unité d'intervention de la protection civile. — Remboursement de frais .....	355.000
34-62	Unité d'intervention de la protection civile. — Matériel et mobilier .....	100.000
34-63	Unité d'intervention de la protection civile. — Fournitures ..	50.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
34-84	Unité d'intervention de la protection civile. — Charges annexes	10.000
34-86	Unité d'intervention de la protection civile. — Alimentation ..	430.000
34-80	Sûreté nationale. — Parc automobile ..	135.057.000
34-90	Administration centrale. — Parc automobile ..	1.020.000
34-91	Directions de wilaya. — Parc automobile ..	15.430.000
34-92	Administration centrale. — Loyers ..	5.000
34-93	Directions de wilaya. — Loyers ..	300.000
34-94	Sûreté nationale. — Loyers ..	1.815.000
34-97	Frais judiciaires. — Frais d'expertise. — Indemnités dues par l'Etat.	1.768.000
	<b>Total de la 4ème partie.....</b>	<b>543.089.000</b>
	<b>5ème partie</b>	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35 01	Administration centrale. — Entretien des immeubles ..	700.000
35-11	Directions de wilaya. — Entretien des immeubles ..	1.500.000
35-31	Sûreté nationale. — Entretien des immeubles et leurs installations techniques ..	37.195.000
35-41	Unité d'intervention de la protection civile. — Entretien des immeubles ..	220.000
	<b>Total de la 5ème partie.....</b>	<b>42.815.000</b>
	<b>6ème partie</b>	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention à l'école de formation en gestion et techniques urbaines (EFGTU) de Médéa ..	3.700.000
36-02	Subvention à l'école nationale des transmissions (ENT) ..	6.500.000
36-03	Subvention à l'école nationale de la protection civile (ENPC) ..	10.500.000
	<b>Total de la 6ème partie.....</b>	<b>20.700.000</b>
	<b>7ème partie</b>	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale. — Dépenses diverses ..	480.000
37-11	Directions de wilaya. — Dépenses diverses ..	960.000
37-12	Dépenses des élections ..	mémoire
37-13	Dépenses d'organisation de l'« Achaba » ..	400.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
37-14	Dépenses d'état civil .....	19.130.000
37-15	Administration centrale. — Conférences et séminaires .....	mémoire
37-31	Sûreté nationale. — Dépenses diverses .....	4.390.000
37-41	Administration centrale. — Versement forfaitaire .....	3.200.000
37-42	Directions de wilaya. — Versement forfaitaire .....	47.000.000
37-43	Sûreté nationale. — Versement forfaitaire .....	87.000.000
37-44	Unité d'intervention de la protection civile. — Versement forfaitaire .....	800.000
	Total de la 7ème partie.....	163.360.000
	Total du titre III.....	3.521.420.000
	<b>TITRE IV</b>	
	<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>	
	3ème partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale. — Bourses. — Indemnités de stage. Présalaires. — Frais de formation .....	300.000
43-02	Sûreté nationale. — Bourses. — Indemnités de stage. — Pré- salaires. — Frais de formation .....	1.430.000
	Total de la 3ème partie .....	1.730.000
	6ème partie	
	<i>Action sociale — Assistance et solidarité</i>	
46-01	Prise en charge des frais de transport des nécessiteux à l'intérieur du territoire national .....	50.000
46-03	Aide aux victimes du séisme de la région de Chlef .....	20.000.000
46-04	Directions de wilaya. — Aide aux étrangers victimes de la sécheresse .....	mémoire
46-05	Frais occasionnés par la résorption de l'habitat précaire .....	mémoire
	Total de la 6ème partie .....	20.050.000
	Total du titre IV .....	21.780.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'intérieur et des collectivités locales .....	3.543.200.000



N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
31-43	Grefte. — Personnel auxiliaire. — Salaires et accessoires de salaires .....	8.809.000
31-90	Administration centrale. — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée .....	70.000
	Total de la 1ère partie.....	395.816.000
	2ème partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale. — Rentes d'accidents du travail .. ..	170.000
	Total de la 2ème partie.....	170.000
	3ème partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale. — Prestations à caractère familial ..	13.115.000
33-02	Administration centrale. — Prestations facultatives .. ..	50.000
33-03	Administration centrale. — Sécurité sociale .. ..	40.350.000
33-04	Administration centrale. — Contribution aux œuvres sociales ..	10.000.000
	Total de la 3ème partie.....	63.515.000
	4ème partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais .. ..	2.500.000
34-02	Administration centrale. — Matériel et mobilier .. ..	350.000
34-03	Administration centrale. — Fournitures .. ..	1.310.000
34-04	Administration centrale. — Charges annexes .. ..	10.469.000
34-05	Administration centrale. — Habillement .. ..	90.000
34-11	Services judiciaires. — Remboursement de frais .. ..	600.000
34-12	Services judiciaires. — Matériel et mobilier .. ..	1.200.000
34-13	Services judiciaires. — Fournitures .. ..	1.785.000
34-14	Services judiciaires. — Charges annexes .. ..	2.400.000
34-15	Services judiciaires. — Habillement .. ..	300.000
34-21	Services pénitentiaires. — Remboursement de frais .. ..	1.660.000
34-22	Services pénitentiaires. — Matériel et mobilier .. ..	2.000.000
34-23	Services pénitentiaires. — Fournitures .. ..	1.300.000
34-24	Services pénitentiaires. — Charges annexes .. ..	1.800.000
34-25	Services pénitentiaires. — Habillement .. ..	2.275.000
34-26	Services pénitentiaires. — Alimentation des détenus .. ..	35.000.000



Décret n° 85-319 du 31 décembre 1985 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1986, au ministre de l'agriculture et de la pêche.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 111-10° et 152 ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 84-22 du 24 décembre 1984 portant plan quinquennal 1985-1989 ;

Vu la loi n° 85-09 du 26 décembre 1985 portant loi de finances pour 1986 ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de huit cent trente huit millions cent douze mille dinars (838.112.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1986, au ministre de l'agriculture et de la pêche, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'agriculture et de la pêche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 31 décembre 1985

Chadli BENDJEDID

**TABLEAU ANNEXE**

**Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts,  
au titre du budget de fonctionnement pour 1986,  
au ministre de l'agriculture et de la pêche**

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
	<b>TITRE III</b>	
	<b>MOYENS DES SERVICES</b>	
	1ère partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales .....	24.399.000
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses ....	2.670.000
31-03	Administration centrale. — Personnel vacataire et journalier. — Salaires et accessoires de salaires .....	1.524.000
31-11	Directions de wilaya. — Rémunérations principales .....	249.981.000
31-12	Directions de wilaya. — Indemnités et allocations diverses .....	28.091.000
31-13	Directions de wilaya. — Personnel vacataire et journalier. — Salaires et accessoires de salaires .....	3.605.000
31-81	Personnel coopérant. — Rémunérations principales .. . . . .	18.010.000
31-82	Personnel coopérant. — Indemnités et allocations diverses .. . .	3.500.000
	Total de la 1ère partie.....	331.780.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>2ème partie</b>		
<i>Personnel — Pensions et allocations</i>		
32-01	Administration centrale. — Rentes d'accidents du travail .....	205.000
32-11	Directions de wilaya. — Rentes d'accidents du travail .....	705.000
Total de la 2ème partie.....		910.000
<b>3ème partie</b>		
<i>Personnel — Charges sociales</i>		
33-01	Administration centrale. — Prestations à caractère familial ..	1.080.000
33-02	Administration centrale. — Prestations facultatives .....	65.000
33-03	Administration centrale. — Sécurité sociale .....	3.660.000
33-04	Administration centrale. — Contribution aux œuvres sociales ..	860.000
33-11	Directions de wilaya. — Prestations à caractère familial .....	11.199.000
33-12	Directions de wilaya. — Prestations facultatives .....	72.000
33-13	Directions de wilaya. — Sécurité sociale .....	34.000.000
33-14	Directions de wilaya. — Contribution aux œuvres sociales .....	10.300.000
Total de la 3ème partie.....		61.236.000
<b>4ème partie</b>		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais .....	4.815.000
34-02	Administration centrale. — Matériel et mobilier .....	560.000
34-03	Administration centrale. — Fournitures .....	2.114.000
34-04	Administration centrale. — Charges annexes .....	1.403.000
34-05	Administration centrale. — Habillement .....	113.000
34-08	Administration centrale. — Personnel coopérant. — Ameublement des logements .....	500.000
34-11	Directions de wilaya. — Remboursement de frais .....	3.765.000
34-12	Directions de wilaya. — Matériel et mobilier .....	2.725.000
34-13	Directions de wilaya. — Fournitures .....	3.240.000
34-14	Directions de wilaya. — Charges annexes .....	4.360.000
34-15	Directions de wilaya. — Habillement .....	152.000



N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
36-81	Subvention au Centre national de documentation agricole (CNDA)	3.000.000
36-91	Subvention aux écoles de formation technique de pêcheurs (EFTP)	9.580.000
36-92	Subvention au Centre d'études de recherche appliquée et de documentation pour la pêche et l'aquiculture (CERADPA) .. . . .	3.480.000
36-93	Subvention à l'Institut de technologie de la pêche (ITP) .. . . .	3.200.000
	<b>Total de la 6ème partie.....</b>	<b>382.159.000</b>
	<b>7ème partie</b>	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Administration centrale. — Conférences et séminaires .. . . .	700.000
37-81	Administration centrale. — Versement forfaitaire .. . . .	1.500.000
37-82	Directions de wilaya. — Versement forfaitaire .. . . .	10.000.000
	<b>Total de la 7ème partie.....</b>	<b>12 200.000</b>
	<b>Total du titre III.....</b>	<b>826.710.000</b>
	<b>TITRE IV</b>	
	<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>	
	<b>3ème partie</b>	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale. — Bourses. — Indemnités de stage. — Présalaires. — Frais de formation .. . . .	8.202.000
	<b>Total de la 3ème partie.....</b>	<b>8.202.000</b>
	<b>4ème partie</b>	
	<i>Action économique — Encouragements et interventions</i>	
44 01	Administration centrale. — Expositions et manifestations .. . . .	600.000
44-24	Administration centrale. — Information et vulgarisation .. . . .	2.600.000
	<b>Total de la 4ème partie.....</b>	<b>3.200.000</b>
	<b>Total du titre IV.....</b>	<b>11.402.000</b>
	<b>Total des crédits ouverts au ministre de l'agriculture et de la pêche .....</b>	<b>838.112.000</b>

Décret n° 85-320 du 31 décembre 1985 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1986, au ministre de l'information.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 111-10° et 152 ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 84-22 du 24 décembre 1984 portant plan quinquennal 1985-1989 ;

Vu la loi n° 85-09 du 26 décembre 1985 portant loi de finances pour 1986 ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trois cent quatre vingt quatre millions sept cent soixante douze mille dinars (384.772.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1986, au ministre de l'information, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'information sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 31 décembre 1985

Chadli BENDJEDID

**TABLEAU ANNEXE**

**Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts,  
au titre du budget de fonctionnement pour 1986,  
au ministre de l'information**

N° DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>TITRE III</b>		
<b>MOYENS DES SERVICES</b>		
1ère partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales .....	12.885 000
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses ....	902.000
31-03	Administration centrale. — Personnel vacataire et journalier. — Salaires et accessoires de salaires .....	550.000
31-11	Directions de wilaya. — Rémunérations principales .....	1.706.000
31-12	Directions de wilaya. — Indemnités et allocations diverses .....	32.000
31-90	Administration centrale. — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée .....	30.000
<b>Total de la 1ère partie.....</b>		<b>16.105.000</b>

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>2ème partie</b>		
<i>Personnel — Pensions et allocations</i>		
32-01	Administration centrale. — Rentes d'accidents du travail .....	20.000
	Total de la 2ème partie.....	20.000
<b>3ème partie</b>		
<i>Personnel — Charges sociales</i>		
33-01	Administration centrale. — Prestations à caractère familial .....	500.000
33-02	Administration centrale. — Prestations facultatives .....	30.000
33-03	Administration centrale. — Sécurité sociale .....	1.850.000
33-04	Administration centrale. — Contribution aux œuvres sociales ..	350.000
33-11	Directions de wilaya. — Prestations à caractère familial .....	70.000
33-12	Directions de wilaya. — Prestations facultatives .....	7.000
33-13	Directions de wilaya. — Sécurité sociale .....	260.000
33-14	Directions de wilaya. — Contribution aux œuvres sociales .....	70.000
	Total de la 3ème partie.....	3.137.000
<b>4ème partie</b>		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais .....	1.710.000
34-02	Administration centrale. — Matériel et mobilier .....	150.000
34-03	Administration centrale. — Fournitures .....	3.983.000
34-04	Administration centrale. — Charges annexes .....	700.000
34-05	Administration centrale. — Habillement .....	65.000
34-90	Administration centrale. — Parc automobile .....	186.000
34-97	Administration centrale. — Frais judiciaires. — Frais d'experts. — Indemnités dues par l'Etat .....	20.000
	Total de la 4ème partie.....	6.814.000
<b>5ème partie</b>		
<i>Travaux d'entretien</i>		
35-01	Administration centrale. — Entretien des immeubles .....	150.000
	Total de la 5ème partie.....	150.000



Décret n° 85-321 du 31 décembre 1985 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1986, au ministre de l'industrie lourde.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 111-10° et 152 ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 84-22 du 24 décembre 1984 portant plan quinquennal 1985-1989 ;

Vu la loi n° 85-09 du 26 décembre 1985 portant loi de finances pour 1986 ;

Décète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de cent onze millions trois cent quatre vingt trois mille dinars (111.383.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1986, au ministre de l'industrie lourde, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'industrie lourde sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 31 décembre 1985

Chadli BENDJEDID

TABLEAU ANNEXE

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts,  
au titre du budget de fonctionnement pour 1986,  
au ministre de l'industrie lourde

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
	<b>TITRE III</b>	
	<b>MOYENS DES SERVICES</b>	
	1ère partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales .....	14.000.000
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses ....	1.500.000
31-03	Administration centrale. — Personnel vacataire et journalier. — Salaires et accessoires de salaires .....	770.000
31-11	Directions de wilaya. — Rémunérations principales .....	15.000.000
31-12	Directions de wilaya. — Indemnités et allocations diverses .....	2.221.000
31-13	Directions de wilaya. — Personnel vacataire et journalier. — Salaires et accessoires de salaires .....	418.000
31-90	Administration centrale. — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée .....	50.000
31-92	Directions de wilaya. — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée .....	40.000
	<b>Total de la 1ère partie.....</b>	<b>33.999.000</b>

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
	<b>2ème partie</b>	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale. — Rentes d'accidents du travail .. . . .	20.000
32-11	Directions de wilaya. — Rentes d'accidents du travail .. . . .	31.000
	<b>Total de la 2ème partie.....</b>	<b>51.000</b>
	<b>3ème partie</b>	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale. — Prestations à caractère familial .. . . .	500.000
33-02	Administration centrale. — Prestations facultatives .. . . .	20.000
33-03	Administration centrale. — Sécurité sociale (1) .. . . .	1.000.000
33-04	Administration centrale. — Contribution aux œuvres sociales .. . . .	400.000
33-11	Directions de wilaya. — Prestations à caractère familial .. . . .	500.000
33-12	Directions de wilaya. — Prestations facultatives .. . . .	31.000
33-13	Directions de wilaya. — Sécurité sociale .. . . .	1.100.000
33-14	Directions de wilaya. — Contribution aux œuvres sociales .. . . .	450.000
	<b>Total de la 3ème partie.....</b>	<b>4.001.000</b>
	<b>4ème partie</b>	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais .. . . .	3.042.000
34-02	Administration centrale. — Matériel et mobilier .. . . .	700.000
34-03	Administration centrale. — Fournitures .. . . .	660.000
34-04	Administration centrale. — Charges annexes .. . . .	1.100.000
34-05	Administration centrale. — Habillement .. . . .	84.000
34-11	Directions de wilaya. — Remboursement de frais .. . . .	600.000
34-12	Directions de wilaya. — Matériel et mobilier .. . . .	500.000
34-13	Directions de wilaya. — Fournitures .. . . .	450.000
34-14	Directions de wilaya. — Charges annexes .. . . .	350.000
34-15	Directions de wilaya. — Habillement .. . . .	84.000
34-90	Administration centrale. — Parc automobile .. . . .	282.000
34-91	Directions de wilaya. — Parc automobile .. . . .	1.400.000
34-92	Administration centrale. — Loyers .. . . .	1.800.000
34-93	Directions de wilaya. — Loyers .. . . .	310.000
34-97	Administration centrale. — Frais judiciaires. — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat .. . . .	10.000
	<b>Total de la 4ème partie.....</b>	<b>11.372.000</b>

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
	<b>5ème partie</b>	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale. — Entretien des immeubles	500.000
35-11	Directions de wilaya. — Entretien des immeubles	300.000
	Total de la 5ème partie	800.000
	<b>6ème partie</b>	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention à l'Institut national de génie mécanique (I.N.G.M.)	19.550.000
36-11	Subvention à l'Institut national d'électricité et d'électronique (INELEC)	23.460.000
36-21	Subvention à l'Institut national d'études et de recherches en maintenance (I.N.M.A.)	9.000.000
36-31	Subvention à l'Office national de la géologie (O.N.I.G.)	4.700.000
	Total de la 6ème partie	56.710.000
	<b>7ème partie</b>	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Administration centrale. — Versement forfaitaire	700.000
37-03	Directions de wilaya. — Versement forfaitaire	750.000
	Total de la 7ème partie	1.450.000
	Total du titre III	108.383.000
	<b>TITRE IV</b>	
	<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>	
	<b>3ème partie</b>	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale. — Bourses. — Indemnités de stage. — Présalaires. — Frais de formation	3.000.000
	Total de la 3ème partie	3.000.000
	Total du titre IV	3.000.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'Industrie lourde	111.383.000

**Décret n° 85-322 du 31 décembre 1985 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1986, au ministre des transports.**

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 111-10° et 152 ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 84-22 du 24 décembre 1984 portant plan quinquennal 1985-1989 ;

Vu la loi n° 85-09 du 26 décembre 1985 portant loi de finances pour 1986 ;

Décète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quatre cent seize millions six cent quatre vingt dix sept mille dinars (416.697.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1986, au ministre des transports, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des transports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire*.

Fait à Alger, le 31 décembre 1985

Chadli BENDJEDID

**TABLEAU ANNEXE**

**Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement pour 1986, au ministre des transports**

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>TITRE III</b>		
<b>MOYENS DES SERVICES</b>		
<b>1ère partie</b>		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales .....	14.000.000
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses ....	852.000
31-03	Administration centrale. — Personnel vacataire et journalier. — Salaires et accessoires de salaires .....	600.000
31-11	Directions de wilaya. — Rémunérations principales .....	43.000.000
31-12	Directions de wilaya. — Indemnités et allocations diverses .....	4.000.000
31-13	Directions de wilaya. — Personnel vacataire et journalier. — Salaires et accessoires de salaires .....	1.550.000
31-90	Administration centrale. — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée .....	50.000
31-92	Directions de wilaya. — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée .....	50.000
Total de la 1ère partie.....		64.102.000
<b>2ème partie</b>		
<i>Personnel — Pensions et allocations</i>		
32-01	Administration centrale. — Rentes d'accidents du travail .....	50.000
32-11	Directions de wilaya. — Rentes d'accidents du travail .....	50.000
Total de la 2ème partie.....		100.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>3ème partie</b>		
<i>Personnel — Charges sociales</i>		
33-01	Administration centrale. — Prestations à caractère familial ....	396.000
33-02	Administration centrale. — Prestations facultatives .....	70.000
33-03	Administration centrale. — Sécurité sociale .....	1.875.000
33-04	Administration centrale. — Contribution aux œuvres sociales ....	380.000
33-11	Directions de wilaya. — Prestations à caractère familial .....	1.050.000
33-12	Directions de wilaya. — Prestations facultatives .....	48.000
33-13	Directions de wilaya. — Sécurité sociale .....	6.900.000
33-14	Directions de wilaya. — Contribution aux œuvres sociales .....	1.250.000
Total de la 3ème partie.....		11.969.000
<b>4ème partie</b>		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais .....	1.150.000
34-02	Administration centrale. — Matériel et mobilier .....	650.000
34-03	Administration centrale. — Fournitures .....	950.000
34-04	Administration centrale. — Charges annexes .....	600.000
34-05	Administration centrale. — Habillement .....	56.000
34-11	Directions de wilaya. — Remboursement de frais .....	1.100.000
34-12	Directions de wilaya. — Matériel et mobilier .....	1.500.000
34-13	Directions de wilaya. — Fournitures .....	2.000.000
34-14	Directions de wilaya. — Charges annexes .....	750.000
34-15	Directions de wilaya. — Habillement .....	162.000
34-90	Administration centrale. — Parc automobile .....	280.000
34-91	Directions de wilaya. — Parc automobile .....	1.514.000
34-92	Administration centrale. — Loyers .....	50.000
34-93	Directions de wilaya. — Loyers .....	150.000
34-96	Administration centrale. — Frais judiciaires. — Frais d'expertises. — Indemnités dues par l'Etat .....	20.000
Total de la 4ème partie.....		10.932.000
<b>5ème partie</b>		
<i>Travaux d'entretien</i>		
35-01	Administration centrale. — Entretien des immeubles .....	400.000
35-11	Directions de wilaya. — Entretien des immeubles .....	700.000
35-62	Directions de wilaya. — Entretien et réparations des ports maritimes .....	5.000.000
35-71	Directions de wilaya. — Entretien des aérodromes .....	6.600.000
Total de la 5ème partie.....		12.700.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>6ème partie</b>		
<i>Subventions de fonctionnement</i>		
36-01	Subvention à l'institut hydrométéorologique de formation et de recherche (I.H.F.R.) .....	8.670.000
36-02	Subvention à l'office national de la météorologie (O.N.M.) .....	39.412.000
36-03	Subvention à l'institut supérieur maritime (I.S.M.) .....	10.877.000
36-04	Subvention aux centres nationaux d'aviation légère (C.N.A.L.) ....	1.425.000
36-06	Subvention à l'école nationale d'application des techniques de transport terrestre (E.N.A.T.T.) .....	3.060.000
Total de la 6ème partie.....		63.444.000
<b>7ème partie</b>		
<i>Dépenses diverses</i>		
37-01	Administration centrale. — Conférences et séminaires .....	400.000
37-11	Administration centrale. — Versement forfaitaire .....	750.000
37-21	Directions de wilaya. — Versement forfaitaire .....	2.800.000
Total de la 7ème partie.....		3.950.000
Total du titre III.....		167.197.000
<b>TITRE IV.</b>		
<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>		
<b>3ème partie</b>		
<i>Action éducative et culturelle</i>		
43-01	Administration centrale — Bourses. — Indemnités de stage. — Présalaires. — Frais de formation .....	6.055.000
Total de la 3ème partie.....		6.055.000
<b>4ème partie</b>		
<i>Action économique — Encouragements et interventions</i>		
44-01	Subvention à la société nationale des transports ferroviaires (S.N.T.F.) .....	41.255.000
44-02	Contribution pour l'entretien du réseau ferroviaire par la S.N.T.F. ....	200.000.000
44-03	Frais de fonctionnement du bureau de l'O.A.C.I. ....	190.000
44-04	Contribution de l'Etat à l'entretien des aérodromes du Sud. — Subvention à l'entreprise nationale d'exploitation et de sécurité aéronautiques (E.N.E.S.A.) .....	2.000.000
Total de la 4ème partie.....		243.445.000
Total du titre IV.....		249.500.000
Total des crédits ouverts au ministre des transports .....		416.697.000

Décret n° 85-323 du 31 décembre 1985 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1986, au ministre de l'éducation nationale.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 111-10° et 152 ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 84-22 du 24 décembre 1984 portant plan quinquennal 1985-1989 ;

Vu la loi n° 85-09 du 26 décembre 1985 portant loi de finances pour 1986 ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de treize milliards six cent vingt millions sept cent soixante quinze mille dinars (13.620.775.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1986, au ministre de l'éducation nationale, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'éducation nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 31 décembre 1985

Chadli BENDJEDID

### TABLEAU ANNEXE

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts,  
au titre du budget de fonctionnement pour 1986,  
au ministre de l'éducation nationale

N° DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS (en DA)
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1ère partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales .....	39.400.000
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses .....	2.000.000
31-03	Administration centrale. — Personnel vacataire et journalier. — Salaires et accessoires de salaires .....	1.470.000
31-11	Directions de wilaya. — Rémunérations principales .....	142.830.000
31-12	Directions de wilaya. — Indemnités et allocations diverses .....	10.430.000
31-13	Directions de wilaya. — Personnel vacataire et journalier. — Salaires et accessoires de salaires .....	5.950.000
31-21	Etablissements d'enseignement fondamental. — Rémunérations principales .....	2.994.409.000
31-22	Etablissements d'enseignement fondamental. — Indemnités et allocations diverses .....	228.200.000
31-31	Etablissements d'enseignement secondaire et technique. — Rému- nérations principales .....	1.381.125.000
31-32	Etablissements d'enseignement secondaire et technique. — Indem- nités et allocations diverses .....	162.000.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
31-35	Instituts de technologie de l'éducation (I.T.E.). — Rémunérations principales .....	186.475.000
31-36	Instituts de technologie de l'éducation (I.T.E.). — Indemnités et allocations diverses .....	29.000.000
31-39	Centre national et centres régionaux de formation des cadres de l'éducation. — Rémunérations principales .....	2.600.000
31-40	Centre national et centres régionaux de formation des cadres de l'éducation. — Indemnités et allocations diverses .....	2.031.000
31-41	Centre d'équipement et d'expérimentation des moyens didactiques (C.E.E.M.D.). — Rémunérations principales .....	1.400.000
31-42	Centre d'équipement et d'expérimentation des moyens didactiques (C.E.E.M.D.). — Indemnités et allocations diverses .....	307.000
31-43	Annexes des établissements d'enseignement fondamental. — Rémunérations principales .....	4.448.140.000
31-44	Annexes des établissements d'enseignement fondamental. — Indemnités et allocations diverses .....	134.700.000
31-45	Institut pédagogique national (I.P.N.). — Rémunérations principales .....	9.360.000
31-46	Institut pédagogique national (I.P.N.). — Indemnités et allocations diverses .....	965.000
31-47	Orientation scolaire et professionnelle. — Rémunérations principales .....	13.225.000
31-48	Orientation scolaire et professionnelle. — Indemnités et allocations diverses .....	870.000
31-49	Centre national d'alphabétisation (C.N.A.). — Rémunérations principales .....	3.100.000
31-50	Centre national d'alphabétisation (C.N.A.). — Indemnités et allocations diverses .....	311.000
31-57	Centre national d'enseignement généralisé (C.N.E.G.). — Rémunérations principales .....	7.665.000
31-58	Centre national d'enseignement généralisé (C.N.E.G.). — Indemnités et allocations diverses .....	950.000
31-59	Centre d'approvisionnement et de maintenance des équipements scientifiques et techniques (C.A.M.E.S.T.). — Rémunérations principales .....	1.100.000
31-60	Centre d'approvisionnement et de maintenance des équipements scientifiques et techniques (C.A.M.E.S.T.). — Indemnités et allocations diverses .....	207.000
31-65	Personnel coopérant. — Rémunérations principales .....	60 000.000
31-90	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée .....	11.500.000
	<b>Total de la 1ère partie.....</b>	<b>9.881.720.000</b>

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>2ème partie</b>		
<i>Personnel — Pensions et allocations</i>		
32-01	Administration centrale. — Rentes d'accidents du travail .....	75 000
32-11	Directions de wilaya. — Rentes d'accidents du travail .....	1 500 000
<b>Total de la 2ème partie.....</b>		<b>1 575 000</b>
<b>3ème partie</b>		
<i>Personnel — Charges sociales</i>		
33-01	Administration centrale. — Prestations à caractère familial ....	1 300 000
33-03	Administration centrale. — Sécurité sociale .....	5 930 000
33-04	Administration centrale. — Contribution aux œuvres sociales ....	1 200 000
33-11	Directions de wilaya. — Prestations à caractère familial .....	152 775 000
33-13	Directions de wilaya. — Sécurité sociale .....	428 813 000
33-14	Directions de wilaya. — Contribution aux œuvres sociales .....	171 000 000
33-21	Etablissements de l'éducation nationale. — Prestations à caractère familial .....	154 218 000
33-23	Etablissements de l'éducation nationale. — Sécurité sociale .....	192 932 000
33-24	Etablissements de l'éducation nationale. — Contribution aux œuvres sociales .....	800 000
<b>Total de la 3ème partie.....</b>		<b>1 108 968 000</b>
<b>4ème partie</b>		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais .....	5 800 000
34-02	Administration centrale. — Matériel et mobilier .....	820 000
34-03	Administration centrale. — Fournitures .....	3 000 000
34-04	Administration centrale. — Charges annexes .....	3 863 000
34-05	Administration centrale. — Habillement .....	110 000
34-11	Directions de wilaya. — Remboursement de frais .....	7 800 000
34-12	Directions de wilaya. — Matériel et mobilier .....	4 000 000
34-13	Directions de wilaya. — Fournitures .....	6 500 000
34-14	Directions de wilaya. — Charges annexes .....	6 500 000
34-15	Directions de wilaya. — Habillement .....	250 000
34-21	Enseignement fondamental. — Remboursement de frais .....	3 083 000
34-31	Directions de wilaya. — Orientation scolaire et professionnelle. — Remboursement de frais .....	130 000
34-32	Directions de wilaya. — Orientation scolaire et professionnelle. — Matériel et mobilier .....	250 000
34-33	Directions de wilaya. — Orientation scolaire et professionnelle. — Fournitures .....	540 000
34-34	Directions de wilaya. — Orientation scolaire et professionnelle. — Charges annexes .....	250 000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
34-41	Personnel d'inspection. — Remboursement de frais .....	5.750.000
34-42	Personnel coopérant. — Remboursement de frais .....	22.700.000
34-90	Administration centrale. — Parc automobile .....	510.000
34-91	Directions de wilaya. — Parc automobile .....	3.310.000
34-92	Administration centrale. — Loyers .....	25.000
34-93	Directions de wilaya. — Loyers .....	320.000
34-97	Administration centrale. — Frais judiciaires. — Frais d'expertises. — Indemnités dues par l'Etat .....	650.000
<b>Total de la 4ème partie.....</b>		<b>76.163.000</b>
<b>5ème partie</b>		
<i>Travaux d'entretien</i>		
35-01	Administration centrale. — Entretien des immeubles .....	1.350.000
35-11	Directions de wilaya. — Entretien des immeubles .....	4.450.000
35-12	Instituts de technologie de l'éducation (I.T.E.). — Entretien des immeubles .....	6.300.000
<b>Total de la 5ème partie.....</b>		<b>12.100.000</b>
<b>6ème partie</b>		
<i>Subventions de fonctionnement</i>		
36-21	Subventions aux établissements d'enseignement fondamental ....	395.000.000
36-31	Subventions aux établissements d'enseignement secondaire et technique .....	253.100.000
36-35	Subventions aux instituts de technologie de l'éducation .....	12.575.000
36-39	Subvention au centre national et aux centres régionaux de forma- tion des cadres de l'éducation .....	2.700.000
36-41	Subvention au centre d'équipement et d'expérimentation des moyens didactiques (C.E.E.M.D.) .....	2.100.000
36-43	Subventions aux annexes avec internat des établissements d'ensei- gnement fondamental .....	12.850.000
36-45	Subvention à l'institut pédagogique national (I.P.N.) .....	65.000.000
36-49	Subvention au centre national d'alphabétisation (C.N.A.) .....	2.200.000
36-57	Subvention au centre national d'enseignement généralisé (C.N.E.G.).	4.600.000
36-59	Subvention au centre d'approvisionnement et de maintenance des équipements scientifiques et techniques (C.A.M.E.S.T.) .....	2.500.000
36-60	Subvention pour la formation et le perfectionnement des personnels de l'éducation .....	65.000.000
36-61	Subventions pour l'activité culturelle dans les établissements d'enseignement fondamental .....	3.800.000
36-62	Subvention pour l'activité culturelle dans les établissements d'en- seignement secondaire et technique .....	1.700.000
<b>Total de la 6ème partie.....</b>		<b>823.125.000</b>

N° DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS (en DA)
	7ème partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Frais d'organisation des examens .....	15.800.000
37-03	Administration centrale. — Versement forfaitaire .....	2.400.000
37-13	Directions de wilaya. — Versement forfaitaire .....	278.000.000
37-23	Etablissements de l'éducation nationale. — Versement forfaitaire ..	296.600.000
	Total de la 7ème partie.....	592.800.000
	Total du titre III.....	12.496.451.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème partie	
	<i>Action internationale</i>	
42-01	Action éducative à l'étranger .....	4.300.000
42-11	Action éducative exceptionnelle .....	18.000.000
	Total de la 2ème partie .....	22.300.000
	3ème partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Bourses .....	178.000.000
43-35	Instituts de technologie de l'éducation (I.T.E). — Elèves en forma- tion. — Préalaires et traitements de stage .....	495.000.000
43-41	Subvention aux œuvres complémentaires de l'école .....	1.265.000
43-42	Cantines scolaires .....	379.000.000
43-43	Action éducative en faveur de l'émigration .....	48.000.000
	Total de la 3ème partie .....	1.101.265.000
	6ème partie	
	<i>Action sociale — Assistance et solidarité</i>	
46-21	Enseignement fondamental. — Œuvres sociales en faveur des élèves .....	172.500
46-22	Enseignement secondaire et technique. — Œuvres sociales en faveur des élèves .....	115.000
	Total de la 6ème partie .....	287.500
	7ème partie	
	<i>Action sociale — Prévoyance</i>	
47-21	Hygiène scolaire .....	471.500
	Total de la 7ème partie .....	471.500
	Total du titre IV.....	1.124.324.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'éducation nationale .....	13.620.775.000

Décret n° 85-324 du 31 décembre 1985 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1986, au ministre de l'enseignement supérieur.

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trois milliards cent soixante dix huit millions cinq cent quatre vingt et onze mille dinars (3.178.591.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1986, au ministre de l'enseignement supérieur, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 111-10° et 152 ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 84-22 du 24 décembre 1984 portant plan quinquennal 1985-1989 ;

Vu la loi n° 85-09 du 26 décembre 1985 portant loi de finances pour 1986 ;

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'enseignement supérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 31 décembre 1985

Chadli BENDJEDID

### TABLEAU ANNEXE

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement pour 1986, au ministre de l'enseignement supérieur

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>TITRE III</b>		
<b>MOYENS DES SERVICES</b>		
1ère partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales .....	20.000.000
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses ....	2.000.000
31-03	Administration centrale. — Personnel vacataire et journalier. — Salaires et accessoires de salaires .....	750.000
31-65	Personnel coopérant. — Rémunérations principales .....	90.000.000
31-90	Administration centrale. — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée .....	40.000
Total de la 1ère partie.....		112.790.000
2ème partie		
<i>Personnel — Pensions et allocations</i>		
32-01	Administration centrale. — Rentes d'accidents du travail ...	70 000
Total de la 2ème partie.....		70.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>3ème partie</b>		
<i>Personnel — Charges sociales</i>		
33-01	Administration centrale. — Prestations à caractère familial .. .	500.000
33-02	Administration centrale. — Prestations facultatives .. .	50.000
33-03	Administration centrale. — Sécurité sociale .. .	2.000.000
33-04	Administration centrale. — Contribution aux œuvres sociales .. .	588.000
Total de la 3ème partie.....		3.138.000
<b>4ème partie</b>		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais .. .	5.770.000
34-02	Administration centrale. — Matériel et mobilier .. .	620.000
34-03	Administration centrale. — Fournitures .. .	2.720.000
34-04	Administration centrale. — Charges annexes .. .	1.394.000
34-05	Administration centrale. — Habillement .. .	100.000
34-81	Personnel coopérant. — Remboursement de frais .. .	2.150.000
34-90	Administration centrale. — Parc automobile .. .	230.000
34-92	Administration centrale. — Loyers .. .	20.000
34-97	Administration centrale. — Frais judiciaires. — Frais d'experts. — Indemnités dues par l'Etat .. .	340.000
Total de la 4ème partie.....		13.344.000
<b>5ème partie</b>		
<i>Travaux d'entretien</i>		
35-01	Administration centrale. — Entretien des immeubles .. .	500.000
Total de la 5ème partie.....		500.000
<b>6ème partie</b>		
<i>Subventions de fonctionnement</i>		
36-11	Subvention aux établissements d'enseignement supérieur .. .	1.751.819.000
36-21	Subvention aux centres des œuvres universitaires (C.O.U.S.) .. .	540.000.000
36-31	Subvention à l'Office des publications universitaires (O.P.U.) .. .	9.000.000
36-51	Subvention au Centre national d'astronomie, d'astrophysique et de géophysique (C.N.A.A.G.) .. .	3.000.000
Total de la 6ème partie.....		2.303.819.000



**Décret n° 85-325 du 31 décembre 1985 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1986, au ministre de l'énergie et des industries chimiques et pétrochimiques.**

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 111-10° et 152 ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 84-22 du 24 décembre 1984 portant plan quinquennal 1985-1989 ;

Vu la loi n° 85-09 du 26 décembre 1985 portant loi de finances pour 1986 ;

**Décète :**

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux cent vingt millions huit cent soixante quatorze mille dinars (220.874.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1986, au ministre de l'énergie et des industries chimiques et pétrochimiques, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'énergie et des industries chimiques et pétrochimiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 31 décembre 1985

Chadli BENDJEDID

**TABLEAU ANNEXE**

**Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts,  
au titre du budget de fonctionnement pour 1986,  
au ministre de l'énergie et des industries chimiques et pétrochimiques**

N° DES CHAPITRES	E T I C L E S	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>TITRE III</b>		
<b>MOYENS DES SERVICES</b>		
<b>1ère partie</b>		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales .....	17.000.000
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses ....	1.730.000
31-03	Administration centrale. — Personnel vacataire et journalier. — Salaires et accessoires de salaires .....	725.000
31-11	Directions de wilaya. — Rémunérations principales .....	14.000.000
31-12	Directions de wilaya. — Indemnités et allocations diverses .....	1.400.000
31-13	Directions de wilaya. — Personnel vacataire et journalier. — Salaires et accessoires de salaires .....	573.000
31-81	Personnel coopérant. — Rémunérations principales .....	5.000.000
31-90	Administration centrale. — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée .....	30.000
31-92	Directions de wilaya. — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée .....	30.000
<b>Total de la 1ère partie.....</b>		<b>40.488.000</b>

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>2ème partie</b>		
<i>Personnel — Pensions et allocations</i>		
32-01	Administration centrale. — Rentes d'accidents du travail .. . . .	20.000
32-11	Directions de wilaya. — Rentes d'accidents du travail .. . . .	50.000
<b>Total de la 2ème partie.....</b>		<b>70.000</b>
<b>3ème partie</b>		
<i>Personnel — Charges sociales</i>		
33-01	Administration centrale. — Prestations à caractère familial .. . . .	400.000
33-02	Administration centrale. — Prestations facultatives .. . . .	20.000
33-03	Administration centrale. — Sécurité sociale .. . . .	2.400.000
33-04	Administration centrale. — Contribution aux œuvres sociales .. . . .	480.000
33-11	Directions de wilaya. — Prestations à caractère familial .. . . .	350.000
33-12	Directions de wilaya. — Prestations facultatives .. . . .	31.000
33-13	Directions de wilaya. — Sécurité sociale .. . . .	1.950.000
33-14	Directions de wilaya. — Contribution aux œuvres sociales .. . . .	390.000
<b>Total de la 3ème partie.....</b>		<b>6.021.000</b>
<b>4ème partie</b>		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais .. . . .	4.389.000
34-02	Administration centrale. — Matériel et mobilier .. . . .	600.000
34-03	Administration centrale. — Fournitures .. . . .	730.000
34-04	Administration centrale. — Charges annexes .. . . .	1.800.000
34-05	Administration centrale. — Habillement .. . . .	50.000
34-11	Directions de wilaya. — Remboursement de frais .. . . .	450.000
34-12	Directions de wilaya. — Matériel et mobilier .. . . .	500.000
34-13	Directions de wilaya. — Fournitures .. . . .	450.000
34-14	Directions de wilaya. — Charges annexes .. . . .	450.000
34-15	Directions de wilaya. — Habillement .. . . .	20.000
34-90	Administration centrale. — Parc automobile .. . . .	244.000
34-91	Directions de wilaya. — Parc automobile .. . . .	1.400.000
34-92	Administration centrale. — Loyers .. . . .	1.990.000
34-93	Directions de wilaya. — Loyers .. . . .	50.000
34-97	Administration centrale. — Frais judiciaires. — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat .. . . .	10.000
<b>Total de la 4ème partie.....</b>		<b>13.133.000</b>

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
	<b>5ème partie</b>	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale. — Entretien des immeubles .. . . . .	500.000
35-11	Directions de wilaya. — Entretien des immeubles .. . . . .	250.000
	<b>Total de la 5ème partie.....</b>	<b>750.000</b>
	<b>6ème partie</b>	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention à l'Institut algérien du pétrole (I.A.P.) .. . . . .	87.000.000
36-11	Subvention à l'Institut national des hydrocarbures et de la chimie (INHC) .. . . . .	67.000.000
	<b>Total de la 6ème partie.....</b>	<b>154.000.000</b>
	<b>7ème partie</b>	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Administration centrale. — Versement forfaitaire .. . . . .	960.000
37-03	Directions de wilaya. — Versement forfaitaire .. . . . .	780.000
	<b>Total de la 7ème partie.....</b>	<b>1.740.000</b>
	<b>Total du titre III .....</b>	<b>218.202.000</b>
	<b>TITRE IV</b>	
	<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>	
	<b>3ème partie</b>	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale. — Bourses. — Indemnités de stage. — Présalaires. — Frais de formation .. . . . .	4.672.000
	<b>Total de la 3ème partie .....</b>	<b>4.672.000</b>
	<b>Total du titre IV .....</b>	<b>4.672.000</b>
	<b>Total des crédits ouverts au ministre de l'énergie et des industries chimiques et pétrochimiques .. . . . .</b>	<b>220.874.000</b>

Décret n° 85-326 du 31 décembre 1985 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1986, au ministre des moudjahidine.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 111-10° et 152 ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 84-22 du 24 décembre 1984 portant plan quinquennal 1985-1989 ;

Vu la loi n° 85-09 du 26 décembre 1985 portant loi de finances pour 1986 ;

Décète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trois milliards deux cent quatre vingt neuf millions neuf cent vingt mille dinars (3.289.920.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1986, au ministre des moudjahidine, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des moudjahidine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 31 décembre 1985

Chadli BENDJEDID

### TABLEAU ANNEXE

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement pour 1986, au ministre des moudjahidine

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>TITRE III</b>		
<b>MOYENS DES SERVICES</b>		
1ère partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales .....	17.500.000
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses ....	2.000.000
31-03	Administration centrale. — Personnel vacataire et journalier. — Salaires et accessoires de salaires .....	2.000.000
31-11	Directions de wilaya. — Rémunérations principales .....	26.800.000
31-12	Directions de wilaya. — Indemnités et allocations diverses .....	4.000.000
31-13	Directions de wilaya. — Personnel vacataire et journalier. — Salaires et accessoires de salaires .....	600.000
31-92	Directions de wilaya. — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée .....	30.000
	Total de la 1ère partie.....	52.930.000
2ème partie		
<i>Personnel — Pensions et allocations</i>		
32-01	Administration centrale. — Rentes d'accidents du travail .....	35.000
32-11	Directions de wilaya. — Rentes d'accidents du travail .....	35.000
	Total de la 2ème partie.....	70.000

N° D <sup>rs</sup> CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>3ème partie</b>		
<i>Personnel — Charges sociales</i>		
33-01	Administration centrale. — Prestations à caractère familial ....	850.000
33-02	Administration centrale. — Prestations facultatives .....	50.000
33-03	Administration centrale. — Sécurité sociale .....	2.410.000
33-04	Administration centrale. — Contribution aux œuvres sociales ..	480.000
33-11	Directions de wilaya. — Prestations à caractère familial .....	1.400.000
33-12	Directions de wilaya. — Prestations facultatives .....	80.000
33-13	Directions de wilaya. — Sécurité sociale .....	3.000.000
33-14	Directions de wilaya. — Contribution aux œuvres sociales .....	600.000
Total de la 3ème partie.....		8.870.000
<b>4ème partie</b>		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais .....	1.000.000
34-02	Administration centrale. — Matériel et mobilier .....	3.000.000
34-03	Administration centrale. — Fournitures .....	1.250.000
34-04	Administration centrale. — Charges annexes .....	650.000
34-05	Administration centrale. — Habillement .....	140.000
34-06	Administration centrale. — Alimentation .....	1.300.000
34-11	Directions de wilaya. — Remboursement de frais .....	500.000
34-12	Directions de wilaya. — Matériel et mobilier .....	1.000.000
34-13	Directions de wilaya. — Fournitures .....	1.200.000
34-14	Directions de wilaya. — Charges annexes .....	800.000
34-15	Directions de wilaya. — Habillement .....	200.000
34-90	Administration centrale. — Parc automobile .....	700.000
34-92	Administration centrale. — Loyers .....	50.000
34-93	Directions de wilaya. — Loyers .....	100.000
34-97	Administration centrale. — Frais judiciaires. — Frais d'experts. — Indemnités dues par l'Etat .....	10.000
Total de la 4ème partie.....		11.900.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
	<b>5ème partie</b>	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale. — Entretien des Immeubles .....	500 000
35-11	Directions de wilaya. — Entretien des Immeubles .....	500 000
	Total de la 5ème partie.....	1.000.000
	<b>7ème partie</b>	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale. — Conférences et journée du moudjahid..	400 000
37-02	Dépenses relatives aux opérations « médailles » .....	1.000.000
37-03	Administration centrale. — Versement forfaitaire .....	1.000.000
37-04	Directions de wilaya. — Versement forfaitaire .....	1.400.000
	Total de la 7ème partie.....	3.800.000
	Total du titre III.....	78.570.000
	<b>TITRE IV</b>	
	<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>	
	<b>3ème partie</b>	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale. — Bourses. — Indemnités de stage. — Présalaires. — Frais de formation .....	50 000
	Total de la 3ème partie .....	50.000
	<b>6ème partie</b>	
	<i>Action sociale — Assistance et solidarité</i>	
46-01	Pensions aux moudjahidine et aux victimes d'engins explosifs et à leurs ayants droit ainsi qu'aux grands invalides victimes civiles .....	3.210.000.000
46-02	Remboursement de frais de transport aux moudjahidine et ayants droit .....	300.000
46-03	Frais de cures thermales et de séjour en stations thermales aux moudjahidine invalides .....	400.000
46-04	Assistance exceptionnelle aux moudjahidine et ayants droit nécessiteux .....	300.000
46-05	Frais de rapatriement des corps de chouhada .....	300.000
	Total de la 6ème partie.....	3.211.300.000
	Total du titre IV.....	3.211.350.000
	Total des crédits ouverts au ministre des moudjahidine ..	3.289.920.000

Décret n° 85-327 du 31 décembre 1985 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1986, au ministre des postes et télécommunications.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 111-10° et 152 ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 84-22 du 24 décembre 1984 portant plan quinquennal 1985-1989 ;

Vu la loi n° 85-09 du 26 décembre 1985 portant loi de finances pour 1986 ;

Décète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trois milliards deux cent quatre vingt sept millions de dinars (3.287.000.000 de DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1986, au ministre des postes et télécommunications, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des postes et télécommunications sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 31 décembre 1985

Chadli BENDJEDID

**TABLEAU ANNEXE**

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement pour 1986, au ministre des postes et télécommunications.

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
	<i>Dettes amortissables</i>	
670	Frais financiers .....	166 250 000
	Total de la dette amortissable .....	166.250.000
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
610	Salaire du personnel ouvrier .....	20.838.000
6120	Administration centrale. — Rémunérations principales .....	46.400.000
6121	Services extérieurs. — Rémunérations principales .....	1.142.750.000
6122	Salaires du personnel suppléant de renfort et de remplacement .....	18.100.000
6123	Rémunérations des fonctionnaires en situation spéciale .....	mémoire
6128	Primes et indemnités diverses .....	279.626.000
615	Rémunérations diverses .....	4.579.000
619	Couverture de mesures diverses en faveur du personnel .....	mémoire
	Total des dépenses de personnel .....	1.512.293.000



Décret n° 85-328 du 31 décembre 1985 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1986, au ministre du commerce.

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de cent quarante six millions huit cent vingt deux mille dinars (146.822.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1986, au ministre du commerce, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre du commerce sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 31 décembre 1985

Chadli BENDJEDID

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 111-10° et 152 ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 84-22 du 24 décembre 1984 portant plan quinquennal 1985-1989 ;

Vu la loi n° 85-09 du 26 décembre 1985 portant loi de finances pour 1986 ;

### TABLEAU ANNEXE

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts,  
au titre du budget de fonctionnement pour 1986,  
au ministre du commerce

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>TITRE III</b>		
<b>MOYENS DES SERVICES</b>		
<b>1ère partie</b>		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales .....	17.000.000
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses .....	1.330.000
31-03	Administration centrale. — Personnel vacataire et journalier. — Salaires et accessoires de salaires .....	1.152.000
31-11	Directions de wilaya. — Rémunérations principales .....	53.075.000
31-12	Directions de wilaya. — Indemnités et allocations diverses .....	7.000.000
31-13	Directions de wilaya. — Personnel vacataire et journalier. — Salaires et accessoires de salaires .....	785.000
31-90	Administration centrale. — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée .....	15.000
31-92	Directions de wilaya. — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée .....	50.000
<b>Total de la 1ère partie.....</b>		<b>80.407.000</b>

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>2ème partie</b>		
<i>Personnel — Pensions et allocations</i>		
32-01	Administration centrale. — Rentes d'accidents du travail .. .. .	14.000
32-11	Directions de wilaya. — Rentes d'accidents du travail .. . . .	39.000
Total de la 2ème partie.....		53.000
<b>3ème partie</b>		
<i>Personnel — Charges sociales</i>		
33-01	Administration centrale. — Prestations à caractère familial .. ..	650.000
33-02	Administration centrale. — Prestations facultatives .. . . .	10.000
33-03	Administration centrale. — Sécurité sociale .. . . .	1.900.000
33-04	Administration centrale. — Contributions aux œuvres sociales ..	530.000
33-11	Directions de wilaya. — Prestations à caractère familial .. . . .	1.400.000
33-13	Directions de wilaya. — Sécurité sociale .. . . .	7.000.000
33-14	Directions de wilaya. — Contribution aux œuvres sociales .. . . .	1.500.000
Total de la 3ème partie.....		12.990.000
<b>4ème partie</b>		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais .. . . .	1.965.000
34-02	Administration centrale. — Matériel et mobilier .. . . .	170.000
34-03	Administration centrale. — Fournitures .. . . .	750.000
34-04	Administration centrale. — Charges annexes .. . . .	1.642.000
34-05	Administration centrale. — Habillement .. . . .	50.000
34-11	Directions de wilaya. — Remboursement de frais .. . . .	3.000.000
34-12	Directions de wilaya. — Matériel et mobilier .. . . .	780.000
34-13	Directions de wilaya. — Fournitures .. . . .	1.500.000
34-14	Directions de wilaya. — Charges annexes .. . . .	890.000
34-15	Directions de wilaya. — Habillement .. . . .	90.000
34-90	Administration centrale. — Parc automobile .. . . .	230.000
34-91	Directions de wilaya. — Parc automobile .. . . .	875.000
34-93	Directions de wilaya. — Loyers .. . . .	400.000
34-97	Administration centrale. — Frais judiciaires. — Frais d'experts. — Indemnités dues par l'Etat .. . . .	10.000
Total de la 4ème partie.....		12.352.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
	<b>5ème partie</b>	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale. — Entretien des immeubles .. .. .	360 000
35-11	Directions de wilaya. — Entretien des immeubles .. .. .	300.000
	<b>Total de la 5ème partie.....</b>	<b>660.000</b>
	<b>6ème partie</b>	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention à l'Institut national du commerce (I.N.C.) .. .. .	9.495 000
36-03	Subvention à l'Institut de technologie du froid (I.T.F.) .. .. .	3.000.000
36-11	Subvention à l'O.N.A.F.E.X. (foires à l'étranger, foires nationales).	7.000.000
36-12	Subvention à la Chambre nationale de commerce (C.N.C.) .. .. .	2.500.000
36-13	Subvention aux Chambres de commerce de wilaya (C.C.W.) .. .. .	14.000.000
	<b>Total de la 6ème partie.....</b>	<b>35.995.000</b>
	<b>7ème partie</b>	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Administration centrale. — Versement forfaitaire .. .. .	900.000
37-03	Directions de wilaya. — Versement forfaitaire .. .. .	2.600.000
	<b>Total de la 7ème partie.....</b>	<b>3.500.000</b>
	<b>Total du titre III.....</b>	<b>145.957.000</b>
	<b>TITRE IV</b>	
	<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>	
	<b>3ème partie</b>	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale. — Bourses. — Indemnités de stage. — Présalaires. — Frais de formation .. .. .	865.000
	<b>Total de la 3ème partie .....</b>	<b>865.000</b>
	<b>Total du titre IV.....</b>	<b>865.000</b>
	<b>Total des crédits ouverts au ministre du commerce..</b>	<b>146.822.000</b>



N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
	<b>3ème partie</b>	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale. — Prestations à caractère familial . . . . .	620.000
33-02	Administration centrale. — Prestations facultatives . . . . .	30.000
33-03	Administration centrale. — Sécurité sociale . . . . .	1.500.000
33-04	Administration centrale. — Contribution aux œuvres sociales . . . . .	600.000
33-11	Directions de wilaya. — Prestations à caractère familial . . . . .	22.700.000
33-13	Directions de wilaya. — Sécurité sociale . . . . .	25.000.000
33-14	Directions de wilaya. — Contribution aux œuvres sociales . . . . .	7.500.000
	Total de la 3ème partie.....	57.950.000
	<b>4ème partie</b>	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais . . . . .	1.000.000
34-02	Administration centrale. — Matériel et mobilier . . . . .	200.000
34-03	Administration centrale. — Fournitures . . . . .	320.000
34-04	Administration centrale. — Charges annexes . . . . .	300.000
34-05	Administration centrale. — Habillement . . . . .	80.000
34-11	Directions de wilaya. — Remboursement de frais . . . . .	800.000
34-12	Directions de wilaya. — Matériel et mobilier . . . . .	1.500.000
34-13	Directions de wilaya. — Fournitures . . . . .	1.000.000
34-14	Directions de wilaya. — Charges annexes . . . . .	2.300.000
34-15	Directions de wilaya. — Habillement . . . . .	80.000
34-90	Administration centrale. — Parc automobile . . . . .	180.000
34-93	Directions de wilaya. — Loyers . . . . .	100.000
34-97	Administration centrale. — Frais judiciaires. — Frais d'expertises. — Indemnités dues par l'Etat . . . . .	10.000
	Total de la 4ème partie.....	7.880.000
	<b>5ème partie</b>	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale. — Entretien des immeubles . . . . .	100.000
35-02	Administration centrale. — Entretien des mosquées à caractère national . . . . .	250.000
35-11	Directions de wilaya. — Entretien des immeubles . . . . .	700.000
	Total de la 5ème partie.....	1.050.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
	6ème partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention à l'Institut islamique pour la formation des cadres du culte (I.I.F.C.C.) de Sidi Abderrahmane Illouli .. . . . . .	2.300.000
36-11	Subvention à l'Institut islamique pour la formation des cadres du culte (I.I.F.C.C.) de Sidi Okba .. . . . . .	3.500.000
36-21	Subvention à l'Institut islamique pour la formation des cadres du culte (I.I.F.C.C.) de Tamanghasset .. . . . . .	3.000.000
36-41	Subvention au Centre culturel islamique d'Alger (C.C.I.) .. . . .	4.000.000
36-51	Subvention à l'Ecole nationale des cadres du culte de Meftah (E.N.C.C.M.) .. . . . . .	2.300.000
	Total de la 6ème partie.....	15.100.000
	7ème partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Administration centrale. — Versement forfaitaire .. . . . . .	600.000
37-12	Directions de wilaya. — Versement forfaitaire .. . . . . .	9.000.000
37-31	Frais d'organisation de concours .. . . . . .	50.000
37-41	Séminaire sur la pensée islamique .. . . . . .	3.800.000
	Total de la 7ème partie.....	13.450.000
	Total du titre III.....	401.750.000
	<b>TITRE IV</b>	
	<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>	
	2ème partie	
	<i>Action internationale</i>	
42-01	Action Internationale .. . . . . .	200.000
	Total de la 2ème partie .. . . . . .	200.000
	3ème partie	
	<i>Action éducative et culturelles</i>	
43-01	Administration centrale. — Contribution aux frais de publication de la revue « El Asr » .. . . . . .	500.000
43-11	Administration centrale. — Activités religieuses en faveur de l'émigration .. . . . . .	300.000
43-21	Administration centrale. — Impression et diffusion de livres et brochures à caractère islamique .. . . . . .	400.000
	Total de la 3ème partie .. . . . . .	1.200.000
	Total du titre IV.....	1.400.000
	Total des crédits ouverts au ministre des affaires religieuses .. . . . . .	403.150.000

**Décret n° 85-330 du 31 décembre 1985 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1986, au ministre de la formation professionnelle et du travail.**

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 111-10° et 152 ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 84-22 du 24 décembre 1984 portant plan quinquennal 1985-1989 ;

Vu la loi n° 85-09 du 26 décembre 1985 portant loi de finances pour 1986 ;

**Décète :**

Article 1er. — Les crédits d'un montant de un milliard cinq cent trente neuf millions huit cent sept mille dinars (1.539.807.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1986, au ministre de la formation professionnelle et du travail, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la formation professionnelle et du travail sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 31 décembre 1985

Chadli BENDJEDID

**TABLEAU ANNEXE**

**Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts,  
au titre du budget de fonctionnement pour 1986,  
au ministre de la formation professionnelle et du travail**

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>TITRE III</b> <b>MOYENS DES SERVICES</b> 1ère partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales .....	15.500.000
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses ....	1.800.000
31-03	Administration centrale. — Personnel vacataire et journalier. — salaires et accessoires de salaires .....	800.000
31-11	Directions de wilaya. — Rémunérations principales .....	56.500.000
31-12	Directions de wilaya. — Indemnités et allocations diverses .....	7.300.000
31-13	Directions de wilaya. — Personnel vacataire et journalier. — salaires et accessoires de salaires .....	1.200.000
31-21	Centre de préformation et de perfectionnement par correspondance (CPPC). — Rémunérations principales .....	730.000
31-22	Centre de préformation et de perfectionnement par correspondance (CPPC) — Indemnités et allocations diverses .....	80.000
31-23	Centre de préformation et de perfectionnement par correspondance (CPPC). — Personnel vacataire et journalier. — Salaires et accessoires de salaires .....	60.000
31-81	Personnel coopérant. — Rémunérations principales .....	25.000.000
31-82	Personnel coopérant. — Indemnités et allocations diverses .....	800.000
31-90	Administration centrale. — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée .....	30.000
31-92	Directions de wilaya. — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée .....	200.000
Total de la 1ère partie.....		110.000.000

N° DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>2ème partie</b>		
<i>Personnel — Pensions et allocations</i>		
32-01	Administration centrale. — Rentes d'accidents du travail .....	30.000
32-11	Directions de wilaya. — Rentes d'accidents du travail .....	41.000
<b>Total de la 2ème partie.....</b>		<b>71.000</b>
<b>3ème partie</b>		
<i>Personnel — Charges sociales</i>		
33-01	Administration centrale. — Prestations à caractère familial .....	700.000
33-02	Administration centrale. — Prestations facultatives .....	10.000
33-03	Administration centrale. — Sécurité sociale .....	2.850.000
33-04	Administration centrale. — Contribution aux œuvres sociales .....	435.000
33-05	Apprentissage. — Charges sociales .....	20.000.000
33-11	Directions de wilaya. — Prestations à caractère familial .....	1.570.000
33-12	Directions de wilaya. — Prestations facultatives .....	24.000
33-13	Directions de wilaya. — Sécurité sociale .....	9.090.000
33-14	Directions de wilaya. — Contribution aux œuvres sociales .....	1.482.000
33-21	Centre de préformation et de perfectionnement par correspondance (C.P.P.C.). — Prestations à caractère familial .....	30.000
33-22	Centre de préformation et de perfectionnement par correspondance (CPPC). — Prestations facultatives .....	1.000
33-23	Centre de préformation et de perfectionnement par correspondance (CPPC). — Sécurité sociale .....	122.000
33-24	Centre de préformation et de perfectionnement par correspondance (CPPC). — Contribution aux œuvres sociales .....	20.000
<b>Total de la 3ème partie.....</b>		<b>36.334.000</b>
<b>4ème partie</b>		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais .....	1.700.000
34-02	Administration centrale. — Matériel et mobilier .....	250.000
34-03	Administration centrale. — Fournitures .....	800.000
34-04	Administration centrale. — Charges annexes .....	800.000
34-05	Administration centrale. — Habillement .....	50.000
34-07	Administration centrale. — Matériel mécanographique .....	150.000
34-11	Directions de wilaya. — Remboursement de frais .....	1.100.000
34-12	Directions de wilaya. — Matériel et mobilier .....	960.000
34-13	Directions de wilaya. — Fournitures .....	1.100.000
34-14	Directions de wilaya. — Charges annexes .....	800.000
34-15	Directions de wilaya. — Habillement .....	180.000
34-21	Centre de préformation et de perfectionnement par correspondance (CPPC). — Remboursement de frais .....	10.000



N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
36-17	Subvention au centre national de formation professionnelle pour handicapés physiques (CNFPHP) .....	4.500.000
36-18	Subvention à l'Institut national du travail (INT) .....	6.200.000
36-19	Subvention à l'office national de la main-d'œuvre (ONAMO) ....	25.600.000
36-21	Subvention aux centres de formation administrative (CFA) .....	231.300.000
	Total de la 6ème partie.....	1.370.119.000
	<b>7ème partie</b>	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Conférences et séminaires .....	350.000
37-02	Frais de fonctionnement des organes chargés de l'application pro- gressive du statut général du travailleur .....	500.000
37-03	Administration centrale. — Versement forfaitaire .....	930.000
37-13	Directions de wilaya. — Versement forfaitaire .....	3.300.000
37-23	Centre de préformation et perfectionnement par correspondance (C.P.P.C.). — Versement forfaitaire .....	43.000
	Total de la 7ème partie.....	5.123.000
	Total du titre III.....	1.536.507.000
	<b>TITRE IV</b>	
	<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>	
	<b>3ème partie</b>	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Participation au fonctionnement du collège syndical (DRARENT) .	2.000.000
43-31	Administration centrale. — Bourses. — Indemnités de stage. — Présalaires. — Frais de formation .....	1.300.000
	Total de la 3ème partie .....	3.300.000
	Total du titre IV.....	3.300.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la formation professionnelle et du travail ....	1.539.807.000

Décret n° 85-331 du 31 décembre 1985 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1986, au ministre de la culture et du tourisme.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 111-10° et 152 ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 84-22 du 24 décembre 1984 portant plan quinquennal 1985-1989 ;

Vu la loi n° 85-09 du 26 décembre 1985 portant loi de finances pour 1986 ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux cent cinquante huit millions deux cent trente six mille dinars (258.236.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1986, au ministre de la culture et du tourisme, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la culture et du tourisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 31 décembre 1985

Chadli BENDJEDID

**TABLEAU ANNEXE**

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts,  
au titre du budget de fonctionnement pour 1986,  
au ministre de la culture et du tourisme

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>TITRE III</b>		
<b>MOYENS DES SERVICES</b>		
<b>1ère partie</b>		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales .....	25.000.000
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses ....	1.687.000
31-03	Administration centrale. — Personnel vacataire et journalier. — Salaires et accessoires de salaires .....	1.480.000
31-11	Directions de wilaya. — Rémunérations principales .....	20.000.000
31-12	Directions de wilaya. — Indemnités et allocations diverses .....	2.820.000
31-13	Directions de wilaya. — Personnel vacataire et journalier. — Salaires et accessoires de salaires .....	1.000.000
31-21	Centre de culture et d'information (C.C.I.). — Rémunérations principales .....	1.200.000
31-22	Centre de culture et d'information (C.C.I.). — Indemnités et allocations diverses .....	490.000
31-23	Centre de culture et d'information (C.C.I.). — Personnel vacataire et journalier. — Salaires et accessoires de salaires .....	280.000
31-31	Atelier d'études et de restauration de la vallée du M'Zab (A.E.R.V.M.). — Rémunérations principales .....	500.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
31-32	Atelier d'études et de restauration de la vallée du M'Zab (A.E.R.V.M.). — Indemnités et allocations diverses .....	260.000
31-33	Atelier d'études et de restauration de la vallée du M'Zab (A.E.R.V.M.). — Personnel vacataire et journalier. — Salaires et accessoires de salaires .....	120.000
31-41	Centre de diffusion cinématographique (C.D.C.). — Rémunérations principales .....	1.800.000
31-42	Centre de diffusion cinématographique (C.D.C.). — Indemnités et allocations diverses .....	540.000
31-43	Centre de diffusion cinématographique (C.D.C.). — Personnel vacataire et journalier. — Salaires et accessoires de salaires ..	110.000
31-51	Musées et monuments historiques. — Rémunérations principales.	8.000.000
31-52	Musées et monuments historiques. — Indemnités et allocations diverses .....	1.613.000
31-53	Musées et monuments historiques. — Personnel vacataire et journalier. — Salaires et accessoires de salaires .....	2.822.000
31-90	Administration centrale. — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée .....	80.000
	Total de la 1ère partie.....	69.802.000
	2ème partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale. — Rentes d'accidents du travail .....	60.000
	Total de la 2ème partie.....	60.000
	3ème partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale. — Prestations à caractère familial ....	1.000.000
33-02	Administration centrale. — Prestations facultatives .....	30.000
33-03	Administration centrale. — Sécurité sociale .....	4.510.000
33-04	Administration centrale. — Contribution aux œuvres sociales ..	649.000
33-11	Directions de wilaya. — Prestations à caractère familial .....	1.300.000
33-12	Directions de wilaya. — Prestations facultatives .....	30.000
33-13	Directions de wilaya. — Sécurité sociale .....	3.765.000
33-14	Directions de wilaya. — Contribution aux œuvres sociales .....	194.000
33-21	Centre de culture et d'information (C.C.I.). — Prestations à caractère familial .....	50.000
33-22	Centre de culture et d'information (C.C.I.). — Prestations facultatives .....	3.000
33-23	Centre de culture et d'information (C.C.I.). — Sécurité sociale....	278.000

N° DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS (en DA)
33-24	Centre de culture et d'information (C.C.I.). — Contribution aux œuvres sociales .....	28.000
33-31	Atelier d'études et de restauration de la vallée du M'Zab (A.E.R.V.M.). — Prestations à caractère familial .....	30.000
33-32	Atelier d'études et de restauration de la vallée du M'Zab (A.E.R.V.M.). — Prestations facultatives .....	1.000
33-33	Atelier d'études et de restauration de la vallée du M'Zab (A.E.R.V.M.). — Sécurité sociale .....	125.000
33-34	Atelier d'études et de restauration de la vallée du M'Zab (A.E.R.V.M.). — Contribution aux œuvres sociales .....	22.000
33-41	Centre de diffusion cinématographique (C.D.C.). — Prestations à caractère familial .....	300.000
33-42	Centre de diffusion cinématographique (C.D.C.). — Prestations facultatives .....	5.000
33-43	Centre de diffusion cinématographique (C.D.C.). — Sécurité sociale.	386.000
33-44	Centre de diffusion cinématographique (C.D.C.). — Contribution aux œuvres sociales .....	65.000
33-51	Musées et monuments historiques. — Prestations à caractère familial .....	800.000
33-52	Musées et monuments historiques. — Prestations facultatives ..	10.000
33-53	Musées et monuments historiques. — Sécurité sociale .....	1.314.000
33-54	Musées et monuments historiques. — Contribution aux œuvres sociales .....	217.000
	Total de la 3ème partie.....	15.112.000
	4ème partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais .....	1.790.000
34-02	Administration centrale. — Matériel et mobilier .....	1.500.000
34-03	Administration centrale. — Fournitures .....	1.500.000
34-04	Administration centrale. — Charges annexes .....	880.000
34-05	Administration centrale. — Habillement .....	105.000
34-06	Administration centrale. — Impression et diffusion de brochures..	400.000
34-11	Directions de wilaya. — Remboursement de frais .....	940.000
34-12	Directions de wilaya. — Matériel et mobilier .....	1.000.000
34-13	Directions de wilaya. — Fournitures .....	1.400.000
34-14	Directions de wilaya. — Charges annexes .....	940.000
34-15	Directions de wilaya. — Habillement .....	120.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
34-21	Centre de culture et d'information (C.C.I.). — Remboursement de frais .....	20.000
34-22	Centre de culture et d'information (C.C.I.). — Matériel et mobilier.	30.000
34-23	Centre de culture et d'information (C.C.I.). — Fournitures ....	92.000
34-24	Centre de culture et d'information (C.C.I.). — Charges annexes ..	45.000
34-25	Centre de culture et d'information (C.C.I.). — Habillement....	8.000
34-31	Atelier d'études et de restauration de la vallée du M'Zab (A.E.R.V.M.). — Remboursement de frais .....	22.000
34-32	Atelier d'études et de restauration de la vallée du M'Zab (A.E.R.V.M.). — Matériel et mobilier .....	20.000
34-33	Atelier d'études et de restauration de la vallée du M'Zab (A.E.R.V.M.). — Fournitures .....	18.000
34-34	Atelier d'études et de restauration de la vallée du M'Zab (A.E.R.V.M.). — Charges annexes .....	15.000
34-35	Atelier d'études et de restauration de la vallée du M'Zab (A.E.R.V.M.). — Habillement .....	3.000
34-41	Centre de diffusion cinématographique (C.D.C.). — Remboursement de frais .....	275.000
34-42	Centre de diffusion cinématographique (C.D.C.). — Matériel et mobilier .....	70.000
34-43	Centre de diffusion cinématographique (C.D.C.). — Fournitures ..	200.000
34-44	Centre de diffusion cinématographique (C.D.C.). — Charges annexes .....	20.000
34-45	Centre de diffusion cinématographique (C.D.C.). — Habillement ..	30.000
34-51	Musées et monuments historiques. — Remboursement de frais ..	734.000
34-52	Musées et monuments historiques. — Matériel et mobilier ....	280.000
34-53	Musées et monuments historiques. — Fournitures .....	390.000
34-54	Musées et monuments historiques. — Charges annexes .....	101.000
34-55	Musées et monuments historiques. — Habillement .....	145.000
34-56	Musées et monuments historiques. — Acquisition d'œuvres d'art ..	5.000.000
34-90	Administration centrale. — Parc automobile .....	668.000
34-91	Atelier d'études et de restauration de la vallée du M'Zab (A.E.R.V.M.). — Parc automobile .....	25.000
34-92	Centre de diffusion cinématographique (C.D.C.). — Loyers ....	58.000
34-93	Directions de wilaya. — Loyers .....	200.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
34-94	Atelier d'études et de restauration de la vallée du M'Zab (A.E.R.V.M.). — Loyers .....	20.000
34-96	Centre de diffusion cinématographique (C.D.C.). — Parc automobile	75.000
34-97	Administration centrale. — Frais judiciaires. — Frais d'expertises. — Indemnités dues par l'Etat .....	120.000
	<b>Total de la 4ème partie.....</b>	<b>19.259.000</b>
	<b>5ème partie</b>	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale. — Entretien des immeubles .....	4.794.000
35-02	Musées et monuments historiques. — Entretien des immeubles ..	1.000.000
35-03	Centre de diffusion cinématographique (C.D.C.). — Entretien des immeubles .....	25.000
35-11	Directions de wilaya. — Entretien des immeubles .....	300.000
	<b>Total de la 5ème partie.....</b>	<b>6.119.000</b>
	<b>6ème partie</b>	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-11	Subvention aux instituts de techniques hôtelières (I.T.H.) .....	12.195.000
36-12	Subvention à l'institut supérieur de l'hôtellerie et du tourisme (I.S.H.T.) .....	3.300.000
36-13	Subvention à l'institut national de musique (I.N.M.) .....	6.450.000
36-14	Subvention au centre algérien de la cinématographie (C.A.C.) ..	1.700.000
36-15	Subvention aux activités théâtrales .....	28.567.000
36-16	Subvention à la Bibliothèque nationale (B.N.) .....	5.200.000
36-17	Subvention à l'institut national des arts dramatiques et chorégraphiques (I.N.A.D.C.) .....	5.850.000
36-18	Subvention à l'office du parc national du Tassili (O.P.N.T.) ....	3.100.000
36-19	Subvention à l'école supérieure des beaux arts (E.S.B.A.) .....	12.670.000
36-20	Subvention aux maisons de la culture .....	19.320.000
36-21	Subvention au centre national des études historiques (C.N.E.H.) ..	13.000.000
36-22	Subvention aux activités de formation professionnelle de la société nationale des arts traditionnels (S.N.A.T.) .....	900.000
36-23	Subvention au Musée national du Djihad .....	5.000.000
36-25	Subvention à l'office Riadh El Feth .....	mémoire
	<b>Total de la 6ème partie.....</b>	<b>117.252.000</b>

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
	<b>7ème partie</b>	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale. — Conférences et séminaires .....	380.000
37-03	Administration centrale. — Frais de réception et de relations publiques .....	250.000
37-81	Administration centrale. — Versement forfaitaire .....	1.587.000
37-82	Directions de wilaya. — Versement forfaitaire .....	1.369.000
37-83	Centre de culture et d'information (C.C.I.). — Versement forfaitaire	101.000
37-84	Atelier d'études et de restauration de la vallée du M'Zab (A.E.R.V.M.). — Versement forfaitaire .....	45.000
37-85	Centre de diffusion cinématographique (C.D.C.). — Versement forfaitaire .....	140.000
37-86	Musées et monuments historiques. — Versement forfaitaire ....	590.000
	Total de la 7ème partie.....	4.462.000
	Total du titre III.....	232.066.000
	<b>TITRE IV</b>	
	<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>	
	<b>3ème partie</b>	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale. — Bourses. — Indemnités de stage. — Présalaires. — Frais de formation .....	5.640.000
43-02	Administration centrale. — Manifestations culturelles .....	9.000.000
43-03	Administration centrale. — Encouragements aux activités cultu- relles .....	6.250.000
43-11	Administration centrale. — Contribution à la publication de la revue « Ethaquafa » .....	1.500.000
43-12	Administration centrale. — Frais de publicité .....	80.000
	Total de la 3ème partie .....	22.470.000
	<b>4ème partie</b>	
	<i>Action économique — Encouragements et interventions</i>	
44-01	Subvention aux syndicats d'initiative .....	2.000.000
44-03	Administration centrale. — Manifestations à caractère touristique	200.000
44-04	Administration centrale. — Développement et promotion touristique	1.500.000
	Total de la 4ème partie .....	3.700.000
	Total du titre IV .....	26.170.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la culture et du tourisme .....	258.236.000



N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>2ème partie</b>		
<i>Personnel — Pensions et allocations</i>		
32-01	Administration centrale. — Rentes d'accidents du travail . . . . .	5 000
32-14	Services extérieurs. — Rentes d'accidents du travail . . . . .	mémoire
Total de la 2ème partie.....		5.000
<b>3ème partie</b>		
<i>Personnel — Charges sociales</i>		
33-01	Administration centrale. — Prestations à caractère familial . . . . .	285 000
33-02	Administration centrale. — Prestations facultatives . . . . .	5.000
33-03	Administration centrale. — Sécurité sociale. . . . .	1.590 000
33-04	Administration centrale. — Contribution aux œuvres sociales . . . . .	128 000
33-11	Services extérieurs. — Prestations à caractère familial . . . . .	745.000
33-12	Services extérieurs. — Prestations facultatives . . . . .	5.000
33-13	Services extérieurs. — Sécurité sociale . . . . .	4.221.000
33-14	Services extérieurs. — Contribution aux œuvres sociales . . . . .	225.000
Total de la 3ème partie.....		7.204.000
<b>4ème partie</b>		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais . . . . .	695 000
34-02	Administration centrale. — Matériel et mobilier . . . . .	300.000
34-03	Administration centrale. — Fournitures . . . . .	600 000
34-04	Administration centrale. — Charges annexes . . . . .	300.000
34-05	Administration centrale. — Habillement . . . . .	12.000
34-11	Directions de wilaya. — Remboursement de frais . . . . .	450 000
34-12	Directions de wilaya. — Matériel et mobilier . . . . .	660.000
34-13	Directions de wilaya. — Fournitures . . . . .	582 000
34-14	Directions de wilaya. — Charges annexes . . . . .	595 000
34-15	Directions de wilaya. — Habillement . . . . .	48.000



N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
	7ème partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Frais d'organisation de séminaires et colloques .....	250 000
37-02	Administration centrale. — Versement forfaitaire .....	681.000
37-03	Services extérieurs. — Versement forfaitaire .....	1.921.000
	Total de la 7ème partie.....	2.852.000
	Total du titre III.....	254.665.000
	 TITRE IV  INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Contribution au fonctionnement des foyers de jeunes filles .....	450 000
43-02	Administration centrale. — Bourses. — Indemnités de stage. — Présalaires. — Frais de formation .....	1.529.000
	Total de la 3ème partie .....	1.979.000
	6ème partie	
	<i>Action sociale — Assistance et solidarité</i>	
46-01	Aide aux populations. — Distribution de denrées et d'effets vestimentaires .....	8 000.000
46-02	Lutte contre la mendicité .....	4.183.000
46-03	Enfants assistés et protection de l'enfance .....	17.000.000
46-04	Action en faveur des vieillards infirmes et incurables .....	30.000.000
46-05	Protection sociale des aveugles. — Allocation spéciale .....	211.600.000
46-06	Encouragements aux œuvres d'utilité publique .....	400.000
46-07	Action en faveur des handicapés physiques .....	3.500.000
	Total de la 6ème partie .....	274.683.000
	Total du titre IV.....	276.662.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la protection sociale .....	531.327.000

Décret n° 85-333 du 31 décembre 1985 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1986, au ministre de l'hydraulique, de l'environnement et des forêts.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 111-10° et 152 ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 84-22 du 24 décembre 1984 portant plan quinquennal 1985-1989 ;

Vu la loi n° 85-09 du 26 décembre 1985 portant loi de finances pour 1986 ;

Décète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de huit cent quatre vingt millions cinquante cinq mille dinars (880.055.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1986, au ministre de l'hydraulique, de l'environnement et des forêts, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'hydraulique, de l'environnement et des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 31 décembre 1985

Chadli BENDJEDID

### TABLEAU ANNEXE

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts,  
au titre du budget de fonctionnement pour 1986,  
au ministre de l'hydraulique, de l'environnement et des forêts

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>TITRE III</b>		
<b>MOYENS DES SERVICES</b>		
1ère partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales .....	42.763.000
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses ....	7.920.000
31-03	Administration centrale. — Personnel vacataire et journalier. — Salaires et accessoires de salaires .....	1.700.000
31-11	Directions de wilaya. — Rémunérations principales .....	268.233.000
31-12	Directions de wilaya. — Indemnités et allocations diverses .....	57.000.000
31-13	Directions de wilaya. — Personnel vacataire et journalier. — Salaires et accessoires de salaires .....	3.700.000
31-43	Périmètres d'irrigation. — Personnel vacataire et journalier. — Salaires et accessoires de salaires .. ( . . . ) ( . . . ) ( . . . ) ( . . . ) ( . . . ) ( . . . ) ( . . . ) ( . . . ) ( . . . )	3.000.000
31-81	Personnel coopérant. — Rémunérations principales ( . . . ) ( . . . ) ( . . . ) ( . . . )	35.000.000
31-82	Personnel coopérant. — Indemnités et allocations diverses ( . . . ) ( . . . )	2.150.000
	Total de la 1ère partie.....	421.466.000
2ème partie		
<i>Personnel — Pensions et allocations</i>		
32-01	Administration centrale. — Rentes d'accidents du travail ( . . . ) ( . . . )	74.000
32-11	Directions de wilaya. — Rentes d'accidents du travail ( . . . ) ( . . . ) ( . . . ) ( . . . )	4.200.000
	Total de la 2ème partie.....	4.274.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>3ème partie</b>		
<i>Personnel — Charges sociales</i>		
33-01	Administration centrale. — Prestations à caractère familial ..	2.830.000
33-02	Administration centrale. — Prestations facultatives .. . . .	73.000
33-03	Administration centrale. — Sécurité sociale .. . . .	7.400.000
33-04	Administration centrale. — Contribution aux œuvres sociales ..	1.476.000
33-11	Directions de wilaya. — Prestations à caractère familial .. . . .	21.000.000
33-12	Directions de wilaya. — Prestations facultatives .. . . .	203.000
33-13	Directions de wilaya. — Sécurité sociale .. . . .	21.590.000
33-14	Directions de wilaya. — Contribution aux œuvres sociales .. . . .	10.500.000
Total de la 3ème partie.....		<b>65.072.000</b>
<b>4ème partie</b>		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais .. . . .	4.059.000
34-02	Administration centrale. — Matériel et mobilier .. . . .	1.080.000
34-03	Administration centrale. — Fournitures .. . . .	1.430.000
34-04	Administration centrale. — Charges annexes .. . . .	1.650.000
34-05	Administration centrale. — Habillement .. . . .	140.000
34-11	Directions de wilaya. — Remboursement de frais .. . . .	7.600.000
34-12	Directions de wilaya. — Matériel et mobilier .. . . .	3.200.000
34-13	Directions de wilaya. — Fournitures .. . . .	3.000.000
34-14	Directions de wilaya. — Charges annexes .. . . .	3.400.000
34-15	Directions de wilaya. — Habillement .. . . .	3.525.000
34-17	Périmètres d'irrigation. — Frais de pompage .. . . .	7.800.000
34-81	Personnel coopérant. — Remboursement de frais .. . . .	3.000.000
34-82	Personnel coopérant. — Ameublement des logements .. . . .	200.000
34-90	Administration centrale. — Parc automobile .. . . .	411.000
34-91	Directions de wilaya. — Parc automobile .. . . .	11.723.000
34-92	Administration centrale. — Loyers .. . . .	200.000
34-93	Directions de wilaya. — Loyers .. . . .	1.165.000
34-97	Administration centrale. — Frais judiciaires. — Frais d'expertises. — Indemnités dues par l'Etat .. . . .	295.000
34-98	Directions de wilaya. — Frais judiciaires. — Frais d'expertises. — Indemnités dues par l'Etat. .. . . .	787.000
Total de la 4ème partie.....		<b>54.695.000</b>
<b>5ème partie</b>		
<i>Travaux d'entretien</i>		
35-01	Administration centrale. — Entretien des immeubles .. . . .	1.310.000
35-11	Directions de wilaya. — Entretien des immeubles .. . . .	4.340.000
35-12	Directions de wilaya. — Entretien des forêts .. . . .	11.600.000
35-13	Directions de wilaya. — Lutte contre les parasites forestiers .. .	8.000.000
35-16	Directions de wilaya. — Entretien des infrastructures hydrauliques.	33.500.000
35-26	Périmètres d'irrigation. — Entretien des réseaux d'irrigation ..	20.880.000
Total de la 5ème partie.....		<b>79.630.000</b>

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
	<b>6ème partie</b>	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention à l'Ecole nationale supérieure de l'hydraulique . . . .	24.000.000
36-11	Subvention aux Centres de formation de l'hydraulique, de l'environnement et des forêts . . . . .	25.800.000
36-21	Subvention à l'Institut national des ressources hydrauliques (I.N.R.H.) . . . . .	35.000.000
36-31	Subvention à l'Institut national de la recherche forestière (I.N.R.F.)	10.000.000
36-41	Subvention aux Instituts de technologie . . . . .	7.800.000
36-51	Subvention aux réserves cynégétiques et parcs nationaux . . . .	15.000.000
36-61	Subvention à l'Agence nationale pour la protection de l'environnement (A.N.P.E.) . . . . .	10.500.000
36-71	Subvention au parc des sports et des loisirs de Baïnem . . . . .	10.000.000
36-81	Subvention au Muséum de la nature . . . . .	10.000.000
	Total de la 6ème partie.....	148.100.000
	<b>7ème partie</b>	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-11	Administration centrale. — Lutte contre les incendies. — Surveillance. — Information . . . . .	62.818.000
37-81	Administration centrale. — Versement forfaitaire . . . . .	3.000.000
37-82	Directions de wilaya. — Versement forfaitaire . . . . .	20.000.000
	Total de la 7ème partie.....	85.818.000
	Total du titre III.....	859.055.000
	<b>TITRE IV</b>	
	<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>	
	<b>3ème partie</b>	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale. — Bourses. — Indemnités de stage. — Présalaires. — Frais de formation. . . . .	20 600.000
	Total de la 3ème partie.....	20.600.000
	<b>4ème partie</b>	
	<i>Action économique — Encouragements et interventions</i>	
44-01	Administration centrale. — Expositions et manifestations à caractère sectoriel . . . . .	400.000
	Total de la 4ème partie .....	400.000
	Total du titre IV.....	21.000.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'hydraulique, de l'environnement et des forêts .....	880.055.000

**Décret n° 85-334 du 31 décembre 1985 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1986, au ministre des travaux publics.**

**Décète :**

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 111-10° et 152 ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 84-22 du 24 décembre 1984 portant plan quinquennal 1985-1989 ;

Vu la loi n° 85-09 du 26 décembre 1985 portant loi de finances pour 1986 ;

Article 1er. — Les crédits d'un montant de sept cent quatre vingt quatre millions huit cent quarante et un mille dinars (784.841.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1986, au ministre des travaux publics, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des travaux publics sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 31 décembre 1985

Chadli BENDJEDID

**TABLEAU ANNEXE**

**Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement pour 1986, au ministre des travaux publics**

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>TITRE III</b>		
<b>MOYENS DES SERVICES</b>		
<b>1ère partie</b>		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales .....	15 445 000
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses ....	600.000
31-03	Administration centrale. — Personnel vacataire et journalier. — Salaires et accessoires de salaires .....	1.315.000
31-11	Directions de wilaya. — Rémunérations principales .....	177.840.000
31-12	Directions de wilaya. — Indemnités et allocations diverses .....	5.160.000
31-13	Directions de wilaya. — Personnel vacataire et journalier. — Salaires et accessoires de salaires .....	5.600.000
31-71	Ingénieurs en voie d'affectation. — Rémunérations principales ....	500.000
31-72	Ingénieurs en voie d'affectation. — Indemnités et allocations diverses .....	50.000
31-81	Administration centrale. — Personnel coopérant. — Rémunérations principales .....	3.000.000
31-82	Administration centrale. — Personnel coopérant. — Indemnités et allocations diverses .....	70.000
31-90	Administration centrale. — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée .....	160.000
31-92	Directions de wilaya. — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée .....	400.000
<b>Total de la 1ère partie.....</b>		<b>210.140.000</b>

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>2ème partie</b>		
<i>Personnel — Pensions et allocations</i>		
32-01	Administration centrale. — Rentes d'accidents du travail .....	7.000
32-11	Directions de wilaya. — Rentes d'accidents du travail .....	3.000.000
Total de la 2ème partie.....		3.007.000
<b>3ème partie</b>		
<i>Personnel — Charges sociales</i>		
33-01	Administration centrale. — Prestations à caractère familial .....	672.000
33-02	Administration centrale. — Prestations facultatives .....	30.000
33-03	Administration centrale. — Sécurité sociale .....	2.160.000
33-04	Administration centrale. — Contribution aux œuvres sociales ....	500.000
33-11	Directions de wilaya. — Prestations à caractère familial .....	9.500.000
33-12	Directions de wilaya. — Prestations facultatives .....	48.000
33-13	Directions de wilaya. — Sécurité sociale .....	25.933.000
33-14	Directions de wilaya. — Contribution aux œuvres sociales .....	5.300.000
Total de la 3ème partie.....		44.143.000
<b>4ème partie</b>		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais .....	1.500.000
34-02	Administration centrale. — Matériel et mobilier .....	440.000
34-03	Administration centrale. — Fournitures .....	380.000
34-04	Administration centrale. — Charges annexes .....	800.000
34-05	Administration centrale. — Habillement .....	84.000
34-11	Directions de wilaya. — Remboursement de frais .....	6.100.000
34-12	Directions de wilaya. — Matériel et mobilier .....	3.475.000
34-13	Directions de wilaya. — Fournitures .....	1.250.000
34-14	Directions de wilaya. — Charges annexes .....	3.700.000
34-15	Directions de wilaya. — Habillement .....	250.000
34-90	Administration centrale. — Parc automobile .....	722.000
34-91	Directions de wilaya. Parc automobile .....	11.664.000
34-92	Administration centrale. — Loyers .....	50.000
34-93	Directions de wilaya. — Loyers .....	760.000
34-96	Administration centrale. — Frais judiciaires. — Frais d'expertises. — Indemnités dues par l'Etat .....	50.000
34-97	Directions de wilaya. — Frais judiciaires. — Frais d'expertises. — Indemnités dues par l'Etat .....	500.000
Total de la 4ème partie.....		31.725.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
	<b>5ème partie</b>	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale. — Entretien des immeubles .....	320.000
35-11	Directions de wilaya. — Entretien des immeubles .....	2.300.000
35-41	Directions de wilaya. — Entretien des routes nationales .....	388.000.000
35-51	Directions de wilaya. — Travaux de défense contre les eaux nuisibles .....	12.500.000
35-62	Directions de wilaya. — Domaine maritime. — Travaux d'entretien .....	4.800.000
	Total de la 5ème partie.....	407.920.000
	<b>6ème partie</b>	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-21	Subvention aux centres de formation professionnelle (C.F.P.T.P.) ..	35.051.000
36-31	Subvention à l'école d'ingénieurs de l'Etat des travaux publics (E.I.E.T.P.) .....	18.060.000
36-41	Subvention à l'école d'ingénieurs d'application des travaux publics (E.I.A.T.P.) .....	5.914.000
36-51	Subvention à l'office national de signalisation maritime (O.N.S.M.) .....	13.551.000
	Total de la 6ème partie.....	72.576.000
	<b>7ème partie</b>	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Directions de wilaya. — Contribution aux dépenses d'alimentation des chantiers sahariens .....	2.400.000
37-11	Administration centrale. — Versement forfaitaire .....	990.000
37-21	Directions de wilaya. — Versement forfaitaire .....	10.980.000
	Total de la 7ème partie.....	14.370.000
	Total du titre III.....	783.881.000
	<b>TITRE IV</b>	
	<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>	
	<b>3ème partie</b>	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale. — Bourses. — Indemnités de stage. — Présalaires. — Frais de formation .....	960.000
	Total de la 3ème partie .....	960.000
	Total du titre IV.....	960.000
	Total des crédits ouverts au ministre des travaux publics....	784.841.000

Décret n° 85-335 du 31 décembre 1985 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1986, au ministre de la planification et de l'aménagement du territoire.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 111-10° et 152 ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 84-22 du 24 décembre 1984 portant plan quinquennal 1985-1989 ;

Vu la loi n° 85-09 du 26 décembre 1985 portant loi de finances pour 1986 ;

Décète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de cent soixante six millions huit cent cinquante huit mille dinars (166.858.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1986, au ministre de la planification et de l'aménagement du territoire, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la planification et de l'aménagement du territoire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 31 décembre 1985

Chadli BENDJEDID

### TABLEAU ANNEXE

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts,  
au titre du budget de fonctionnement pour 1986,  
au ministre de la planification et de l'aménagement du territoire

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>TITRE III</b>		
<b>MOYENS DES SERVICES</b>		
1ère partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales .. . . .	22 000 000
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses ....	6.500.000
31-03	Administration centrale. — Personnel vacataire et journalier. — Salaires et accessoires de salaires .. . . .	850.000
31-11	Directions de wilaya. — Rémunérations principales .....	31 600.000
31-12	Directions de wilaya. — Indemnités et allocations diverses .....	7.500.000
31-13	Directions de wilaya. — Personnel vacataire et journalier. — Salaires et accessoires de salaires .. . . .	420.000
Total de la 1ère partie.....		68.870.000
2ème partie		
<i>Personnel — Pensions et allocations</i>		
32-01	Administration centrale. — Rentes d'accidents du travail .. . . .	mémoire
32-11	Directions de wilaya. — Rentes d'accidents du travail .. . . .	mémoire
Total de la 2ème partie.....		mémoire

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>3ème partie</b>		
<i>Personnel — Charges sociales</i>		
33-01	Administration centrale. — Prestations à caractère familial .. . . .	600.000
33-02	Administration centrale. — Prestations facultatives .. . . .	30.000
33-03	Administration centrale. — Sécurité sociale .. . . .	3.000.000
33-04	Administration centrale. — Contribution aux œuvres sociales .. . . .	1.100.000
33-11	Directions de wilaya. — Prestations à caractère familial .. . . .	500.000
33-12	Directions de wilaya. — Prestations facultatives .. . . .	30.000
33-13	Directions de wilaya. — Sécurité sociale .. . . .	4.000.000
33-14	Directions de wilaya. — Contribution aux œuvres sociales .. . . .	650.000
Total de la 3ème partie.....		9.910.000
<b>4ème partie</b>		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais .. . . .	1.700.000
34-02	Administration centrale. — Matériel et mobilier .. . . .	250.000
34-03	Administration centrale. — Fournitures .. . . .	700.000
34-04	Administration centrale. — Charges annexes .. . . .	750.000
34-05	Administration centrale. — Habillement .. . . .	45.000
34-11	Directions de wilaya. — Remboursement de frais .. . . .	1.200.000
34-12	Directions de wilaya. — Matériel et mobilier .. . . .	1.500.000
34-13	Directions de wilaya. — Fournitures .. . . .	1.200.000
34-14	Directions de wilaya. — Charges annexes .. . . .	713.000
34-15	Directions de wilaya. — Habillement .. . . .	70.000
34-21	Administration centrale. — Matériel mécanographique .. . . .	900.000
34-90	Administration centrale. — Parc automobile .. . . .	250.000
34-91	Directions de wilaya. — Parc automobile .. . . .	1.210.000
34-93	Directions de wilaya. — Loyers .. . . .	80.000
34-97	Frais judiciaires. — Frais d'expertises. — Indemnités dues par l'Etat .. . . .	10.000
Total de la 4ème partie.....		10.578.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
	<b>5ème partie</b>	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35 01	Administration centrale. — Entretien des immeubles . . . . .	250.000
35-11	Directions de wilaya. — Entretien des immeubles . . . . .	250.000
	Total de la 5ème partie.....	500.000
	<b>6ème partie</b>	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36 01	Subvention à l'Institut national de la planification et de la statistique (I.N.P.S.) . . . . .	17.000.000
36-31	Subvention au Centre national d'information et de documentation économiques (C.N.I.D.E.) . . . . .	4.000.000
36-41	Subvention à l'Office national pour l'orientation, le suivi et la coordination de l'investissement privé national (O.S.C.I.P.) . . . . .	8.200.000
36-51	Subvention à l'Office national des statistiques (O.N.S.) . . . . .	40.000.000
36-61	Subvention à l'Agence nationale pour le développement des ressources humaines (A.N.D.R.H.) . . . . .	2.800.000
	Total de la 6ème partie.....	72.000.000
	<b>7ème partie</b>	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37 01	Administration centrale. — Versement forfaitaire . . . . .	1.500.000
37-11	Directions de wilaya. — Versement forfaitaire . . . . .	2.100.000
	Total de la 7ème partie.....	3.600.000
	Total du titre III.....	165.458.000
	<b>TITRE IV</b>	
	<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>	
	<b>3ème partie</b>	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43 01	Administration centrale. — Bourses. — Indemnités de stage. — Présalaires. — Frais de formation . . . . .	1.400.000
	Total de la 3ème partie *	1.400.000
	Total du titre IV.....	1.400.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la planification et de l'aménagement du territoire . . . . .	166.858.000

Décret n° 85-336 du 31 décembre 1985 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1986, au ministre de la santé publique.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 111-10° et 152 ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 84-22 du 24 décembre 1984 portant plan quinquennal 1985-1989 ;

Vu la loi n° 85-09 du 26 décembre 1985 portant loi de finances pour 1986 ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trois milliards cinq cent dix huit millions trois cent mille dinars (3.518.300.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1986, au ministre de la santé publique, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la santé publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 31 décembre 1985

Chadli BENDJEDID

### TABLEAU ANNEXE

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement pour 1986, au ministre de la santé publique

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>TITRE III</b>		
<b>MOYENS DES SERVICES</b>		
<b>1ère partie</b>		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales .....	15.500.000
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses ....	1.900.000
31-03	Administration centrale. — Personnel vacataire et journalier. — Salaires et accessoires de salaires .....	1.850.000
31-11	Directions de wilaya. — Rémunérations principales .....	57.700.000
31-12	Directions de wilaya. — Indemnités et allocations diverses .....	13.500.000
31-13	Directions de wilaya. — Personnel vacataire et journalier. — Salaires et accessoires de salaires .....	3.700.000
31-90	Administration centrale. — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée .....	110.000
31-92	Directions de wilaya. — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée .....	120.000
	<b>Total de la 1ère partie.....</b>	<b>94.280.000</b>
<b>2ème partie</b>		
<i>Personnel — Pensions et allocations</i>		
32-01	Administration centrale. — Rentes d'accidents du travail .....	80.000
32-11	Directions de wilaya. — Rentes d'accidents du travail .....	150.000
	<b>Total de la 2ème partie.....</b>	<b>230.000</b>

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>3ème partie</b>		
<i>Personnel — Charges sociales</i>		
33-01	Administration centrale. — Prestations à caractère familial .. .. .	630.000
33-02	Administration centrale. — Prestations facultatives .. .. .	10.000
33-03	Administration centrale. — Sécurité sociale .. .. .	2.500.000
33-04	Administration centrale. — Contribution aux œuvres sociales ..	400.000
33-11	Directions de wilaya. — Prestations à caractère familial .. .. .	2.600.000
33-12	Directions de wilaya. — Prestations facultatives .. .. .	18.000
33-13	Directions de wilaya. — Sécurité sociale .. .. .	8.500.000
33-14	Directions de wilaya. — Contribution aux œuvres sociales .. .. .	1.400.000
<b>Total de la 3ème partie.....</b>		<b>16.058.000</b>
<b>4ème partie</b>		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais .....	3.200.000
34-02	Administration centrale. — Matériel et mobilier.....	280.000
34-03	Administration centrale. — Fournitures .....	700.000
34-04	Administration centrale. — Charges annexes .....	1.100.000
34-05	Administration centrale. — Habillement .....	80.000
34-11	Directions de wilaya. — Remboursement de frais .....	1.670.000
34-12	Directions de wilaya. — Matériel et mobilier .....	1.520.000
34-13	Directions de wilaya. — Fournitures .....	1.330.000
34-14	Directions de wilaya. — Charges annexes .....	1.850.000
34-15	Directions de wilaya. — Habillement .....	300.000
34-81	Personnel coopérant. — Remboursement de frais .....	6.000.000
34-90	Administration centrale. — Parc automobile .....	415.000
34-91	Directions de wilaya. — Parc automobile .....	1.670.000
34-92	Administration centrale. — Loyers .....	85.000
34-93	Directions de wilaya. — Loyers .....	320.000
34-97	Administration centrale. — Frais judiciaires. — Frais d'expertise. — Indemnités dues par l'Etat .....	110.000
<b>Total de la 4ème partie.....</b>		<b>20.630.000</b>
<b>5ème partie</b>		
<i>Travaux d'entretien</i>		
35-01	Administration centrale. — Entretien des immeubles .....	600.000
35-11	Directions de wilaya. — Entretien des immeubles .....	900.000
<b>Total de la 5ème partie.....</b>		<b>1.500.000</b>

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CRÉDITS OUVERTS (en DA)
	<b>6ème partie</b>	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-11	Subventions aux instituts de technologie de la santé publique (I.T.S.P.) .....	49.200.000
36-21	Subvention à l'institut national de la santé publique (I.N.S.P.) ..	9.850.000
36-31	Subventions aux écoles de formation paramédicale (E.F.P.) ....	286.772.000
	Total de la 6ème partie.....	345.822.000
	<b>7ème partie</b>	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale. — Conférences et séminaires .....	400.000
37-02	Administration centrale. — Versement forfaitaire .....	1.100.000
37-11	Directions de wilaya — Versement forfaitaire .....	4.300.000
	Total de la 7ème partie.....	5.800.000
	Total du titre III.....	484.320.000
	<b>TITRE IV.</b>	
	<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>	
	<b>3ème partie</b>	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale. — Action d'éducation sanitaire .....	1.500.000
	Total de la 3ème partie .....	1.500.000
	<b>6ème partie</b>	
	<i>Action sociale — Assistance et solidarité</i>	
46-01	Participation de l'Etat aux dépenses de fonctionnement des secteurs sanitaires et des établissements hospitaliers spécialisés.	2.979.000.000
46-02	Frais d'hospitalisation des malades dans les établissements spécialisés étrangers .....	45.000.000
46-03	Encouragements aux œuvres de sauvegarde de la santé .....	980.000
	Total de la 6ème partie .....	3.024.980.000
	<b>7ème partie</b>	
	<i>Action sociale — Prévoyance</i>	
47-01	Contribution aux dépenses de l'institut Pasteur .....	7.500.000
	Total de la 7ème partie .....	7.500.000
	Total du titre IV.....	3.033.980.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la santé publique .....	3.518.300.000

Décret n° 85-337 du 31 décembre 1985 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1986, au ministre des industries légères.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 111-10° et 152 ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 84-22 du 24 décembre 1984 portant plan quinquennal 1985-1989 ;

Vu la loi n° 85-09 du 26 décembre 1985 portant loi de finances pour 1986 ;

Décète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de cent cinquante millions cent quatre vingt trois mille dinars (150.183.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1986, au ministre des industries légères, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des industries légères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 31 décembre 1985

Chadli BENDJEDID

TABLEAU ANNEXE

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts,  
au titre du budget de fonctionnement pour 1986,  
au ministre des industries légères

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>TITRE III</b>		
<b>MOYENS DES SERVICES</b>		
<b>1ère partie</b>		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales .....	19.500.000
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses .....	1.850.000
31-03	Administration centrale. — Personnel vacataire et journalier. — Salaires et accessoires de salaires .....	600.000
31-11	Directions de wilaya. — Rémunérations principales .....	18.000.000
31-12	Directions de wilaya. — Indemnités et allocations diverses .....	1.740.000
31-13	Directions de wilaya. — Personnel vacataire et journalier. — Salaires et accessoires de salaires .....	764.000
31-90	Administration centrale. — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée .....	100.000
31-92	Directions de wilaya. — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée .....	92.000
<b>Total de la 1ère partie.....</b>		<b>42.646.000</b>

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>2ème partie</b>		
<i>Personnel — Pensions et allocations</i>		
32-01	Administration centrale. — Rentes d'accidents du travail .. .. .	15 000
32-11	Directions de wilaya. — Rentes d'accidents du travail .. . . .	50.000
Total de la 2ème partie.....		65.000
<b>3ème partie</b>		
<i>Personnel — Charges sociales</i>		
33-01	Administration centrale. — Prestations à caractère familial .. .. .	900 000
33-02	Administration centrale. — Prestations facultatives .. . . .	20 000
33-03	Administration centrale. — Sécurité sociale .. . . .	2.925 000
33-04	Administration centrale. — Contribution aux œuvres sociales .. . .	585 000
33-11	Directions de wilaya. — Prestations à caractère familial .. . . .	800.000
33-12	Directions de wilaya. — Prestations facultatives .. . . .	31.000
33-13	Directions de wilaya. — Sécurité sociale .. . . .	2.700.000
33-14	Directions de wilaya. — Contribution aux œuvres sociales .. . . .	555.000
Total de la 3ème partie.....		8.516.000
<b>4ème partie</b>		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais .. . . .	2.100 000
34-02	Administration centrale. — Matériel et mobilier .. . . .	800.000
34-03	Administration centrale. — Fournitures .. . . .	800.000
34-04	Administration centrale. — Charges annexes .. . . .	1.100.000
34-05	Administration centrale. — Habillement .. . . .	50.000
34-11	Directions de wilaya. — Remboursement de frais .. . . .	900.000
34-12	Directions de wilaya. — Matériel et mobilier .. . . .	500.000
34-13	Directions de wilaya. — Fournitures .. . . .	550.000
34-14	Directions de wilaya. — Charges annexes .. . . .	500.000
34-15	Directions de wilaya. — Habillement .. . . .	84.000
34-90	Administration centrale. — Parc automobile .. . . .	320.000
34-91	Directions de wilaya. — Parc automobile .. . . .	912 000
34-93	Directions de wilaya. — Loyers .. . . .	270.000
34-97	Administration centrale. — Frais judiciaires. — Frais d'expertises. — Indemnités dues par l'Etat .. . . .	20.000
Total de la 4ème partie.....		8.906.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
	<b>5ème partie</b>	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale. — Entretien des immeubles .. .. .	500.000
35-11	Directions de wilaya. — Entretien des immeubles .. . . .	500.000
	Total de la 5ème partie.....	1.000.000
	<b>6ème partie</b>	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36 01	Subvention à l'Institut national des industries légères (I.N.I.L.) ..	73 595.000
36-11	Subvention à l'Institut national de la productivité et du développement industriel (I.N.P.E.D.) .. . . .	12.500.000
	Total de la 6ème partie.....	86.095.000
	<b>7ème partie</b>	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Administration centrale. — Versement forfaitaire .. . . .	1.170.000
37-03	Directions de wilaya. — Versement forfaitaire .. . . .	1.080.000
	Total de la 7ème partie.....	2.250.000
	Total du titre III.....	149.478.000
	<b>TITRE IV</b>	
	<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>	
	<b>3ème partie</b>	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale. — Bourses. — Indemnités de stage. — Présalaires. — Frais de formation .. . . .	705.000
	Total de la 3ème partie .. . . .	705.000
	Total du titre IV.....	705.000
	Total des crédits ouverts au ministre des industries légères .. . . .	150.183.000

Décret n° 85-338 du 31 décembre 1985 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1986, au ministre de la jeunesse et des sports.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 111-10° et 152 ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 84-22 du 24 décembre 1984 portant plan quinquennal 1985-1989 ;

Vu la loi n° 85-09 du 26 décembre 1985 portant loi de finances pour 1986 ;

Décète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quatre cent quarante six millions six cent quatre vingt huit mille dinars (446.688.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1986, au ministre de la jeunesse et des sports, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la jeunesse et des sports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire*.

Fait à Alger, le 31 décembre 1985

Chadli BENDJEDID

TABLEAU ANNEXE

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts,  
au titre du budget de fonctionnement pour 1986,  
au ministre de la jeunesse et des sports

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1ère partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales .....	16 000.000
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses ....	1.174.000
31-03	Administration centrale. — Personnel vacataire et journalier. — Salaires et accessoires de salaires .....	858.000
31-11	Directions de wilaya. — Rémunérations principales .....	26 000.000
31-12	Directions de wilaya. — Indemnités et allocations diverses .....	4 000.000
31-13	Directions de wilaya. — Personnel vacataire et journalier. — Salaires et accessoires de salaires .....	1 200.000
31-21	Directions de wilaya. — Education physique et sportive. — Rémunérations principales .....	36 500.000
31-22	Directions de wilaya. — Education physique et sportive. — Indemnités et allocations diverses .....	5 000.000
31-41	Directions de wilaya. — Jeunesse et éducation populaire. — Rémunérations principales .....	66 000.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
31-42	Directions de wilaya. — Jeunesse et éducation populaire. — Indemnités et allocations diverses .....	15.000.000
31-43	Directions de wilaya. — Jeunesse et éducation populaire. — Personnel vacataire et journalier. — Salaires et accessoires de salaires .....	2.100.000
31-90	Administration centrale. — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée .....	154.000
31-92	Directions de wilaya. — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée .....	500.000
	<b>Total de la 1ère partie.....</b>	<b>174.486.000</b>
	<b>2ème partie</b>	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale. — Rentes d'accidents du travail .....	30.000
32-11	Directions de wilaya. — Rentes d'accidents du travail .....	123.000
	<b>Total de la 2ème partie.....</b>	<b>153.000</b>
	<b>3ème partie</b>	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale. — Prestations à caractère familial .....	800.000
33-02	Administration centrale. — Prestations facultatives .....	5.000
33-03	Administration centrale. — Sécurité sociale .....	2.000.000
33-04	Administration centrale. — Contribution aux œuvres sociales .....	500.000
33-11	Directions de wilaya. — Prestations à caractère familial .....	6.700.000
33-12	Directions de wilaya. — Prestations facultatives .....	30.000
33-13	Directions de wilaya. — Sécurité sociale .....	19.000.000
33-14	Directions de wilaya. — Contribution aux œuvres sociales .....	4.000.000
	<b>Total de la 3ème partie.....</b>	<b>33.035.000</b>
	<b>4ème partie</b>	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais .....	1.785.000
34-02	Administration centrale. — Matériel et mobilier .....	250.000
34-03	Administration centrale. — Fournitures .....	400.000
34-04	Administration centrale. — Charges annexes .....	1.200.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
34-05	Administration centrale. — Habillement .....	80.000
34-06	Administration centrale. — Fournitures et matériels sportifs ....	11.000.000
34-11	Directions de wilaya. — Remboursement de frais .....	1.000.000
34-12	Directions de wilaya. — Matériel et mobilier .....	900.000
34-13	Directions de wilaya. — Fournitures .....	1.100.000
34-14	Directions de wilaya. — Charges annexes .....	1.000.000
34-15	Directions de wilaya. — Habillement .....	90.000
34-21	Directions de wilaya. — Education physique et sportive. — Frais de déplacement .....	300.000
34-31	Directions de wilaya. — Stages de wilaya et locaux. — Rembour- sement de frais .....	3.300.000
34-41	Directions de wilaya. — Jeunesse. — Remboursement de frais ..	1.000.000
34-42	Directions de wilaya. — Jeunesse. — Matériel et mobilier .....	1.800.000
34-43	Directions de wilaya. — Jeunesse. — Fournitures .....	6.800.000
34-44	Directions de wilaya. — Jeunesse. — Charges annexes .....	1.000.000
34-90	Administration centrale. — Parc automobile .....	586.000
34-91	Directions de wilaya. — Parc automobile .....	1.330.000
34-92	Administration centrale. — Loyers .....	200.000
34-93	Directions de wilaya. — Loyers .....	200.000
34-97	Administration centrale. — Frais judiciaires. — Frais d'exter- tises. — Indemnités dues par l'Etat .....	125.000
	<b>Total de la 4ème partie.....</b>	<b>35.446.000</b>
	<b>6ème partie</b>	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale. — Entretien des immeubles .....	300.000
35-11	Directions de wilaya. — Entretien des immeubles .....	6.450.000
	<b>Total de la 5ème partie.....</b>	<b>6.750.000</b>
	<b>6ème partie</b>	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention aux centres de formation .....	70.000.000
36-11	Subvention à l'office du complexe olympique (O.C.O.) .....	13.000.000
36-21	Subvention au centre national de médecine sportive (C.N.M.S.) ..	11.500.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
36-31	Subvention au centre national des équipes nationales (C.N.E.N.) ..	7.326.000
36-41	Subvention aux offices des parcs omnisports de wilaya (O.P.O.W.).	12.208.000
36-51	Subvention au centre des fédérations sportives (C.F.S.) .....	5.000.000
Total de la 6ème partie.....		119.034.000
7ème partie		
<i>Dépenses diverses</i>		
37-01	Administration centrale. — Jeux et compétitions internationaux..	2.584.000
37-11	Administration centrale. — Assurances des élèves .....	500.000
37-21	Administration centrale. — Rencontres nationales et internationales de sports et de jeunesse .....	19.015.000
37-31	Frais de la fête nationale de la jeunesse et des festivals .....	2.485.000
37-41	Administration centrale. — Versement forfaitaire .....	1.000.000
37-51	Directions de wilaya. — Versement forfaitaire .....	8.000.000
Total de la 7ème partie.....		33.584.000
Total du titre III.....		402.488.000
TITRE IV		
INTERVENTIONS PUBLIQUES		
3ème partie		
<i>Action éducative et culturelle</i>		
43-03	Encouragements aux groupements éducatifs et culturels .....	34.200.000
43-04	Contribution au fonctionnement de l'office algérien des centres de vacances (O.A.C.V.) .....	10.000.000
Total de la 3ème partie .....		44.200.000
Total du titre IV.....		44.200.000
Total des crédits ouverts au ministre de la jeunesse et des sports .....		446.688.000

**Décret n° 85-339 du 31 décembre 1985 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1986, au ministre de l'urbanisme, de la construction et de l'habitat.**

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 111-10° et 152 ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 84-22 du 24 décembre 1984 portant plan quinquennal 1985-1989 ;

Vu la loi n° 85-09 du 26 décembre 1985 portant loi de finances pour 1986 ;

**Décrète :**

**Article 1er.** — Les crédits d'un montant de quatre cent soixante quatre millions cent trente deux mille dinars (464.132.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1986, au ministre de l'urbanisme, de la construction et de l'habitat, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

**Art. 2.** — Le ministre des finances et le ministre de l'urbanisme, de la construction et de l'habitat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 31 décembre 1985

Chadli BENDJEDID

**TABLEAU ANNEXE**

**Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement pour 1986, au ministre de l'urbanisme, de la construction et de l'habitat**

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>TITRE III</b> <b>MOYENS DES SERVICES</b> 1ère partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales .....	17.400.000
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses ....	1.500.000
31-03	Administration centrale. — Personnel vacataire et journalier. — Salaires et accessoires de salaires .....	700.000
31-11	Directions de wilaya. — Rémunérations principales .....	202.500.000
31-12	Directions de wilaya. — Indemnités et allocations diverses .....	21.500.000
31-13	Directions de wilaya. — Personnel vacataire et journalier. — Salaires et accessoires de salaires .....	9.200.000
31-81	Administration centrale. — Personnel coopérant. — Rémunérations principales .....	17.000.000
31-82	Administration centrale. — Personnel coopérant. — Indemnités et allocations diverses .....	1.000.000
31-90	Administration centrale. — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée .....	30.000
31-92	Directions de wilaya. — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée .....	20.000
Total de la 1ère partie.....		270.850.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
<b>2ème partie</b>		
<i>Personnel — Pensions et allocations</i>		
32-01	Administration centrale. — Rentes d'accidents du travail .....	15.000
32-11	Directions de wilaya. — Rentes d'accidents du travail .....	80.000
	<b>Total de la 2ème partie.....</b>	<b>95.000</b>
<b>3ème partie</b>		
<i>Personnel — Charges sociales</i>		
33-01	Administration centrale. — Prestations à caractère familial .....	375.000
33-02	Administration centrale. — Prestations facultatives .....	5.000
33-03	Administration centrale. — Sécurité sociale .....	2.500.000
33-04	Administration centrale. — Contribution aux œuvres sociales .....	580.000
33-11	Directions de wilaya. — Prestations à caractère familial .....	4.600.000
33-12	Directions de wilaya. — Prestations facultatives .....	48.000
33-13	Directions de wilaya. — Sécurité sociale .....	24.000.000
33-14	Directions de wilaya. — Contribution aux œuvres sociales .....	4.920.000
	<b>Total de la 3ème partie.....</b>	<b>37.028.000</b>
<b>4ème partie</b>		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais .....	3.500.000
34-02	Administration centrale. — Matériel et mobilier .....	996.000
34-03	Administration centrale. — Fournitures .....	750.000
34-04	Administration centrale. — Charges annexes .....	1.800.000
34-05	Administration centrale. — Habillement .....	82.000
34-11	Directions de wilaya. — Remboursement de frais .....	2.500.000
34-12	Directions de wilaya. — Matériel et mobilier .....	2.700.000
34-13	Directions de wilaya. — Fournitures .....	2.700.000
34-14	Directions de wilaya. — Charges annexes .....	2.000.000
34-15	Directions de wilaya. — Habillement .....	200.000
34-90	Administration centrale. — Parc automobile .....	377.000
34-91	Direction de wilaya. — Parc automobile .....	6.100.000
34-92	Administration centrale. — Loyers .....	20.000
34-93	Directions de wilaya. — Loyers .....	100.000

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (en DA)
34-96	Administration centrale. — Frais judiciaires. — Frais d'expertises. — Indemnités dues par l'Etat .....	10.000
34-97	Directions de wilaya. — Frais judiciaires. — Frais d'expertises. — Indemnités dues par l'Etat .....	45.000
	Total de la 4ème partie.....	23.880.000
	<b>5ème partie</b>	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale. — Entretien des immeubles .....	150 000
35-11	Directions de wilaya. — Entretien des immeubles .....	828 000
	Total de la 5ème partie.....	978.000
	<b>6ème partie</b>	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention aux centres de formation professionnelle de l'habitat et de l'urbanisme (C.F.P.H.U.) .....	83 359 000
36-21	Subvention à l'institut de formation du bâtiment (I.N.F.O.R.B.A.) ..	31.102 000
	Total de la 6ème partie.....	114.461.000
	<b>7ème partie</b>	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-21	Administration centrale. — Versement forfaitaire .....	1.080 000
37-31	Directions de wilaya. — Versement forfaitaire .....	11.500.000
	Total de la 7ème partie.....	12.580.000
	Total du titre III.....	459.872.000
	<b>TITRE IV</b>	
	<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>	
	<b>3ème partie</b>	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale. — Bourses. — Indemnités de stage. — Présalaires. — Frais de formation .....	3.160.000
43-31	Administration centrale. — Dépenses contractuelles d'assistance technique et pédagogique .....	1.100.000
	Total de la 3ème partie .....	4.260.000
	Total du titre IV.....	4.260.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'urbanisme, de la construction et de l'habitat .....	464.132.000

Décret n° 85-310 du 31 décembre 1985 modifiant les prix aux différents stades de la distribution de certains produits pétroliers.

Le Président de la République,

Sur le rapport conjoint du ministre du commerce et du ministre de l'énergie et des industries chimiques et pétrochimiques,

Vu la Constitution, notamment ses articles 111-10° et 152 ;

Vu l'ordonnance n° 68-413 du 12 juin 1968 relative à la fixation des prix de l'énergie et des carburants ;

Vu l'ordonnance n° 75-37 du 29 avril 1975 relative aux prix et à la répression des infractions à la réglementation des prix ;

Vu l'ordonnance n° 76-104 du 9 décembre 1976 portant code des impôts indirects ;

Vu le décret n° 84-77 du 24 mars 1984 fixant les prix de vente de certains produits pétroliers ;

Vu le décret n° 84-158 du 30 juin 1984 fixant les prix de cession du fuel-oil domestique ;

Vu le décret n° 84-262 du 8 septembre 1984 fixant les prix de cession aux différents stades de la distribution des gaz de pétrole liquéfiés ;

Décète :

Article 1er. — Les prix de cession, aux différents stades de la distribution, de certains pétroliers sont fixés comme suit :

Produits	Unité de mesure	Prix vrac (DA)		Prix de vente à la pompe (DA)
		aux revendeurs	aux consommateurs	
— Pétrole	hl	30,00	35,00	40,00
— Gas-oil	hl	73,70	75,00	80,00
— Fuels-oil (légers et lourds)	hl	—	50,00	—

Art. 2. — Les prix de cession du carburacteur livré à « Air-Algérie » et utilisé sur les lignes intérieures sont fixés comme suit :

Tarifs vrac (DA/HL)	usage de l'aviation civile sous conditions d'emploi fixées par l'article 428 de l'ordonnance n° 76-104 portant code des impôts indirects.	Autres utilisateurs
— tarifs installation	59,03	67,18
— tarifs aérodrome	65,00	73,15

Pour les livraisons effectuées en fûts, les prix fixés ci-dessus sont majorés comme suit :

— 0,61 DA/HL pour les ventes en fûts appartenant aux clients,

— 2,12 DA/HL pour les ventes en fûts appartenant aux fournisseurs,

Art. 3. — Les prix de cession aux différents stades de la distribution de certains gaz de pétrole liquéfiés conditionnés sont fixés comme suit :

Produits	Unités de mesure	Prix de cession aux revendeurs distributeurs (DA)	Prix de cession aux détaillants (DA)	Prix à utilisateurs (DA)
— Butane	— Charge de 13 kg	13,50	14,50	16,00
— Propane	— Charge de 35 kg	38,00	41,00	45,00

Art. 4. — Les prix de cession, aux différents stades de la distribution du fuel-oil domestique (FOD), sous réserve des conditions d'emploi visées aux articles 422, 424 à 427 de l'ordonnance n° 76-104 du 9 décembre 1976 portant code des impôts indirects, sont fixés comme suit :

Utilisateurs	Prix de cession (DA/HL)
— Prix à utilisateurs pour les livraisons supérieures ou égales à 15 m <sup>3</sup> et aux revendeurs-distributeurs	35,00
— Prix aux revendeurs du réseau	48,70
— Prix à utilisateurs	55,00
— Prix de cession aux agriculteurs et aux boulangers	45,00

Art. 5. — Les prix fixés au présent décret s'entendent toutes taxes comprises et sont applicables à compter du 1er janvier 1986.

Art. 6. — Toutes dispositions contraires prévues par les décrets n° 84-77 du 24 mars 1984, 84-262 du 8 septembre 1984 et 84-158 du 30 juin 1984 sont abrogées.

Art. 7. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 31 décembre 1985.

Chadli BENDJEDID,